

# CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

**15 DÉCEMBRE 2023**

La séance est ouverte à 10 heures 10, sous la présidence de Monsieur. MIRMAND, Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**M. MIRMAND.** - Monsieur le Préfet maritime, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la préfecture pour cette nouvelle réunion de notre instance du Conseil maritime de façade de Méditerranée. C'est, me dit-on, la 22<sup>ème</sup> fois qu'elle se réunit depuis l'origine de cette instance en 2011. Cela témoigne de l'intérêt de nos rencontres et des débats qui s'y tiennent, à l'échelle des grandes régions de la façade méditerranéenne.

*(Présentation sur écran.)*

Cette session que nous rassemblons aujourd'hui sera consacrée à trois étapes : un débat public mutualisé relatif à la mise à jour de la stratégie de façade Méditerranée et à la planification de l'éolien en mer, deux sujets que nous aurons l'occasion d'évoquer. Vous en avez sans doute naturellement entendu parler, ou vous y avez vous-mêmes peut-être participé, des travaux nationaux et régionaux sur la planification écologique viennent d'être lancés par le Premier ministre, avec la contribution des Présidents des Conseils régionaux, des collectivités territoriales et des services de l'Etat en région. Ces travaux et réflexions tiendront compte des acquis en matière de planification maritime, particulièrement en ce qui concerne la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous avons lancé cet exercice le lundi 27 novembre dernier en présence du Ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, et de la Ministre chargée de la politique de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, et pour la Région Occitanie c'était le 30 novembre dernier.

Pour notre part, nous avons également initié cette année la mise à jour de notre planification maritime et nous soumettons à débat public le volet stratégique du document stratégique de façade adopté en 2019. Une version mise à jour des objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques de notre vision à horizon 2050 et des zones de protection forte doit être adoptée pour la période 2025-2030. Nous en discuterons dans les quelques minutes qui suivront. En parallèle, nous parachèverons immédiatement la deuxième année de mise en œuvre du plan d'action, le volet opérationnel du document stratégique de façade. Un bilan annuel des stratégies mises en œuvre sur la façade méditerranée est en cours de

publication, il nous permettra de valoriser les actions qui sont mises en œuvre collectivement. Je voudrais en rappeler quelques-unes dont nous pouvons nous féliciter.

D'abord : des zones d'appels d'offres « éolien en mer » en date du 23 novembre pour l'appel d'offres numéro 6 ; la formation prochaine d'une soixantaine de marins pêcheurs afin de réduire l'impact de captures accidentelles d'espèces marines par l'intermédiaire de la signature en 2023 d'une convention entre l'Etat et l'Association WWF ; la mise en œuvre de la stratégie « croisière durable » et la charte qui en est issue. A ce titre, 12 audits ont été effectués à l'été 2023 par les services de l'Etat.

Nous avons donc, je crois, bien avancé sur l'ensemble des thématiques évoquées au sein de cette instance, mais ce n'est bien sûr pas un appel pour se reposer sur nos lauriers, si je puis m'exprimer ainsi. Dans cette volonté et avec la même dynamique, nous serons donc appelés à traiter le plus largement possible l'ensemble des sujets qui concernent cette façade méditerranéenne.

Je ne voudrais pas être plus long dans mes propos introductifs. En vous souhaitant à nouveau la bienvenue, je passe tout de suite la parole à M. le Préfet maritime.

**M. BOIDEVEZI.** - Merci, Monsieur le Préfet. Puisqu'on arrive en fin d'année, je vais essayer de tirer un petit bilan de l'année 2023 et de nous projeter vers les échéances de 2024.

Le premier point qui a été évoqué, effectivement, l'année 2023 a été riche sur le sujet de l'éolien flottant puisque nous avons eu des avancées significatives sur les fermes pilotes en façade.

Pour mémoire, depuis juillet dernier, des travaux d'atterrissage ont eu lieu, des travaux d'installation de flotteurs et d'éoliennes ont été faits en juillet et octobre. En ce moment se déroulent des travaux de mise en place de flotteurs de raccordement et des travaux de raccordement d'éoliennes en mer. Enfin, des travaux d'installation des ancres et lignes d'ancrage des flotteurs ont été finalisés pour EFGL. C'est donc une activité qui commence à se concrétiser.

Cette activité s'est accompagnée d'un travail entre la Préfecture maritime et les opérateurs pour la définition du plan d'intervention maritime qui est aussi devenu concret à la mise en place de l'éolien et l'intensification des échanges avec les usagers du plan d'eau, que ce soit la pêche ou le trafic maritime commercial, puisqu'à partir du moment où l'on commence à avoir des travaux d'installation de ces éoliennes on rentre dans la concrétisation des usages à proximité ou dans les champs.

Concernant la protection de l'environnement, le travail sur les zones de protection forte se poursuit. Je ne vais pas forcément l'évoquer maintenant puisque ce sujet est à l'ordre du jour mais, concernant plus généralement la protection de l'environnement, je voudrais juste rappeler qu'au cours de l'année 2023 nous avons achevé la mise en place de l'encadrement avec les arrêtés dédiés pour le mouillage sur la façade méditerranéenne. Aujourd'hui, 100 % de la posidonie est donc protégée de l'ancrage des navires de plus de 20 ou 24 mètres, selon les zones, et ce travail s'est accompagné d'échanges étroits avec le Parquet maritime de Marseille afin que les actions de contrôle et de poursuite soient cohérentes par rapport aux objectifs de protection de l'environnement que l'on s'était fixés.

Enfin, on a poursuivi les travaux sur les aires marines protégées pour avancer en matière de mise en gestion des sites « Natura 2000 » au large, qui est l'objectif que l'on a vis-à-vis de la Commission européenne. Un certain nombre de travaux importants ont également été achevés en 2023, notamment avec la validation du principe d'extension de la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls qui permet maintenant d'enclencher les travaux règlementaires, ainsi que des travaux sur le projet de réserve naturelle d'Agde intégrant la zone « Natura 2000 » actuelle.

Donc beaucoup d'avancées sur nos différents sujets du CMF au cours de l'année 2023 qui sont un signe très positif dans le sens où les travaux d'aujourd'hui continueront en 2024.

Madame la Présidente de la Commission permanente, je vous cède la parole.

**Mme SANTUCCI.** - Merci, Monsieur le Préfet. Je veux vous dire la bienvenue à ce Conseil maritime de façade. Vous dire aussi que la Commission permanente s'est réunie en Corse il y a quelques semaines et a permis, entre autres, d'accueillir la Commission sur un territoire insulaire et surtout de visiter un outil de formation, car je pense que la formation est l'un des axes essentiels du futur. On sait aujourd'hui qu'il y a des métiers qui doivent être créés et au-delà de cela, il va y avoir un manque prégnant de personnes pour remplir ces fonctions. Le lycée maritime de Bastia a été visité, nous avons pu y voir des outils de formation extrêmement performants. Il y a 12 lycées maritimes en France, me semble-t-il, on espère que les autres lycées maritimes soient aussi accompagnés d'outils performants parce que la formation est quand même le socle de toutes nos politiques publiques, et c'est se projeter aussi dans l'avenir.

Vous avez parlé de protection de l'environnement, de tout ce qui a été fait et tout ce qu'il reste à faire. Je ne vais pas prendre la parole très longtemps mais je voulais simplement dire deux mots sur, vous le savez tous, l'accident du cargo italien. C'est quand même emblématique de ce qu'il nous reste encore à faire. Le cargo citerne italien qui a perdu, au large de la Corse et au sud de Gênes, dans sa cargaison, un approvisionnement d'acide sulfurique. Ce n'est pas un non-événement, c'est un événement important, et ce que je voulais dire dans cet espace qui est le

Conseil maritime de façade c'est qu'il faut absolument travailler sur un renforcement coopératif transfrontalier de façon à être proactif et à avoir un partage d'informations. Je crois que M. le Préfet maritime en dira deux mots tout à l'heure, il y a eu un déficit d'informations de la part de l'Italie.

En tout cas, comme nous sommes dans le sanctuaire Pelagos, à quelques kilomètres du Parc national marin de Port-Cros, je profite du Conseil maritime de façade pour essayer de planter une petite graine qui pourra conforter, consolider et construire de nouveaux liens de coopération transfrontalière. Le ministre a répondu au député Jean-Félix Acquaviva, nous sommes heureux de cette réponse, je pense qu'il y a des pistes à construire. Je souhaite la bienvenue à tout le monde et maintenons le travail.

**M. BOIDEVEZI.** - Si vous me permettez, Madame la Présidente, je souhaitais partager avec l'ensemble des membres du CMF qu'il y a effectivement un navire qui a perdu 4 remorques à proximité de Gênes, l'une de ces remorques contenait de l'acide sulfurique. Il y a effectivement eu un petit problème de compréhension parce que, pour l'exactitude des faits, les Italiens nous ont bien prévenus immédiatement de l'accident mais en fait ce qu'ils nous ont dit c'est qu'il y avait cette remorque qui était tombée à l'eau à proximité de Gênes, à 135 kilomètres aussi bien de Menton que de la Corse. L'acide sulfurique est un acide qui est dangereux à l'extérieur mais qui, dans l'eau, se dissout immédiatement. Avec l'effet de l'eau il n'y a pas d'effets au-delà de quelques dizaines de mètres (peut-être 1 ou 2 kilomètres), et cela ne se transmet pas à la chaîne alimentaire. Il va y avoir un effet ponctuel à l'endroit où se dissout l'acide mais ensuite il n'y a pas d'effets qui se diffusent dans l'environnement. Les Italiens ayant leur côte à 16 kilomètres, ils ont considéré qu'il n'y avait pas de pollution au niveau de l'Italie, et donc bien évidemment, nous qui sommes à 500 kilomètres, ils ne nous ont pas demandé de soutien puisque eux n'ont pas mené d'action particulière. Ils ont considéré qu'il n'y avait pas de pollution et ils n'ont pas demandé de recours puisqu'eux-mêmes ne faisaient pas d'action particulière, considérant que l'acide se dissolvait et qu'il n'y avait pas de risques pour l'environnement. Il est vrai que l'on aurait pu faire une action, je partage ce que vous avez dit de bien s'assurer que l'on partage davantage d'informations.

Et puis au-delà de cela, même si ponctuellement effectivement sur cet accident il n'y avait heureusement pas de risques vis-à-vis des côtes françaises et des zones de protection françaises, cela mérite toujours que l'on continue à renforcer notre coopération et notre partage du côté de l'Italie ou du côté espagnol. Parce qu'on voit bien le trafic maritime que l'on a entre la Toscane et la Corse avec le canal de Corse. On a eu des accidents par le passé, c'est une zone où le risque d'accident est important et il faut continuer notre coopération. C'était prévu avant cet incident. On a déjà rencontré le côté italien à Toulon il y a quelques mois, on a une réunion prévue en février, de mémoire, où l'on va à Rome pour continuer à travailler avec eux et prévoir de faire un exercice d'assistance sur nos navires en difficulté plus coordonné

au printemps ou à l'automne. On est effectivement engagé dans cette logique de renforcement de coopération qui est importante.

**M. MIRMAND.** - Merci, Madame la Présidente, merci, Amiral, pour ces propos introductifs. Je vous propose de rentrer dans le vif de nos débats.

## **1 - Approbation du compte-rendu de la session du 29 juin 2023.**

**M. MIRMAND.** - Le premier point à l'ordre du jour porte sur l'approbation du compte rendu de notre dernière session du 29 juin dernier. Je crois qu'il a été transmis avec les éléments constitutifs du dossier. Y a-t-il parmi vous des souhaits d'observations, de modifications, à apporter à ce document ? *(Pas d'observation.)*

Je ne vois pas de souhait de prise de parole, je vous propose donc de considérer que ce compte rendu est approuvé.

***(Approuvé à l'unanimité.)***

Monsieur le Directeur interrégional de la mer Méditerranée, je crois que vous avez la parole pour nous présenter les travaux relatifs à la mise en œuvre de l'actualisation de la stratégie de façade maritime, à commencer par les enjeux du débat public mutualisé avec la planification de l'éolien en mer.

## **2 - Point d'étape relatif au débat public mutualisé :**

*(Présentation sur écran.)*

**M. PERON.** - Merci, Monsieur le Préfet. Amiral, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, bonjour. Comme vous le savez, lors des Assises de l'économie de la mer, qui ont eu lieu il y a une dizaine de jours, le Président de la République a annoncé la validation prochaine de la version 2 de la stratégie nationale de la mer et du littoral. Cette stratégie nationale a vocation à remplacer et mettre à jour la stratégie qui avait été définie en février 2017 et à décliner un certain nombre de principes qui alimentaient et qui constituaient le socle de notre document stratégique de façade.

Pour ceux qui ont une mémoire photographique, je vous ai mis sur cette diapo, à gauche, le volet stratégique du document stratégique de façade qui avait été validé en 2019, sur lequel nous avons tous été mobilisés. C'est aujourd'hui ce document qui est porté au débat et dont la mise à jour est en cours, et dont on devra bien entendu prendre en considération les évolutions de la stratégie nationale. Sur la droite de la *slide* vous avez le plan d'action, que vous connaissez tous par cœur, avec

les différentes actions et sous-actions de ce plan d'action. D'ailleurs, un petit fascicule vous a été remis à l'entrée. Je félicite l'équipe pour le travail réalisé pour cet état d'avancement de ce plan d'action deux ans après. Adapté à partir du mois d'avril, il permettra à chacun de mesurer l'effort collectif qui a été réalisé pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Mais aujourd'hui nous ne sommes pas là pour ce plan d'action. Il a été adopté en 2002, il se poursuit jusqu'en 2027. C'est bien la partie gauche du document qui aujourd'hui nous intéresse et doit concentrer tous nos efforts : la mise à jour du volet stratégique du document stratégique de façade, qui fait l'objet du débat public mutualisé.

Je laisserai ensuite la parole à M. Ballan qui précisera plus en détail les modalités d'organisation de ce débat public, auquel vous avez peut-être déjà participé.

Ce volet stratégique est le document sur lequel le débat porte aujourd'hui, avec un calendrier, que je vous rappelle, pour mémoire. Une première saisine de la Commission nationale du débat public en mars dernier, suivie d'une décision de cette même Commission d'organiser un débat sur la mise à jour de la stratégie de façade et la planification de l'éolien en mer. C'était sous la forme d'un débat public mutualisé. Pour éviter d'avoir à faire deux débats en fait, un premier débat sur le volet stratégique et un deuxième débat sur la planification de l'éolien en mer, il a été jugé opportun et utile de fusionner ces deux débats en un seul exercice. D'avril à octobre, un gros travail d'élaboration du dossier du maître d'ouvrage a été réalisé par l'Etat avec une transmission de ce document à la Commission nationale fin octobre, avec un document en deux parties : une première partie d'une quarantaine de pages que l'on a appelée « la partie socle » ; et un certain nombre d'annexes (une cinquantaine, de mémoire) sur des thématiques, avec à la fois des fiches nationales et des fiches plus locales. Nous avons davantage la main sur la rédaction de ces fiches, les thématiques étaient indiquées et c'était à nous, façade par façade, de remplir ces documents. L'ensemble représente quand même une somme de documents assez importante, puisqu'on est sur un document qui fait à peu près 300 pages. Il a été transmis fin octobre à la Commission nationale du débat public qui l'a validé le 6 novembre. Le 20 novembre, le lancement officiel du débat public avec des modalités définies par la Commission nationale du débat public, M. Ballan nous le précisera, avec les documents que vous connaissez : la fiche sur la façade méditerranéenne qui a été travaillée et la composition à droite de la Commission particulière du débat public pour la façade méditerranéenne.

L'élaboration du dossier de maître d'ouvrage a été un travail important réalisé dans une période assez courte. Un gros travail interservices avec la mise en place d'un Comité de pilotage qui se réunissait chaque semaine avec un pilotage assuré par PREMAR et SGAR, une animation quotidienne assurée par l'équipe de la DIRM, que je remercie. J'ai indiqué un gros travail de rédaction, de relecture, à la fois de la partie nationale du document sur lequel nous avons pu apporter des

contributions, des mises à jour, des points de détail, et la rédaction parfois ex nihilo de fiches annexes pour la façade.

Également une association importante de la Commission permanente du Conseil maritime de façade. Madame la Présidente, je tiens à remercier l'ensemble des membres de la Commission pour le travail important de relecture qui a été réalisé des différents éléments, comme les fiches, ainsi que la vision à 2050. Un travail donc essentiel. Également un temps d'échanges avec la CPDP en amont du lancement du débat public. C'était un temps d'échanges important qui a eu lieu le 22 septembre qui a permis de poser les bases de ce débat.

Enfin, l'association des autres parties prenantes, que ce soient les Régions, les collectivités, qui ont contribué également à l'amélioration de ce document du maître d'ouvrage. Les services de l'Etat bien entendu, le Grand Port Maritime, les différents Parcs, les Comités régionaux des pêches, le Comité régional de la conchyliculture, qui ont également relu les éléments (les fiches qui les concernent mais pas seulement) et ont pu les nourrir de leurs propres réflexions.

L'ensemble du document a été transmis fin octobre et a été jugé complet par la Commission ministérielle et ensuite jugé suffisant par la Commission nationale du débat public dans sa séance du 6 novembre.

J'en ai terminé. Je veux vous remercier pour l'ensemble du travail encore une fois sur ce dossier du maître d'ouvrage qui a été réalisé dans des délais assez courts. S'il n'y a pas de remarques, Monsieur Ballan, je vous laisse la parole.

**M. BALLAN**. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Préfet de Région, Amiral, Madame la Présidente de la Commission permanente, Monsieur le Directeur de la DIRM, et merci à toutes et tous membres du CMF. Merci pour cette occasion qui nous est offerte de revenir au CMF après la séance du 29 juin –avec une autre température dans la salle, dans mes souvenirs– où l'on avait effectivement annoncé les sujets et les grandes lignes de ce débat public. Depuis, il s'est passé quelque chose. Comme l'a dit M. Peron, le débat a commencé le 20 novembre et nous sommes véritablement, depuis un mois, tous très mobilisés sur ce sujet.

Je voulais remercier particulièrement l'ensemble des services de l'Etat qui, au-delà du DMO, et notamment depuis le début du débat, sont extrêmement mobilisés à nos côtés pour être en réunion avec nous, présenter un certain nombre d'éléments techniques, débattre, répondre aussi. C'est extrêmement important parce que dans le débat public le point essentiel, la raison d'être en fait du débat public, c'est que le citoyen, ou toute personne qui a ce droit de participer, puisse échanger et interagir avec les décideurs finalement, qu'il puisse envisager tout de suite de voir et discuter avec les personnes qui ont cette responsabilité. A ce titre, je voulais vraiment remercier les services de la DIRM, les services également de la DGEC et notamment le Directeur de projet éolien, bien entendu les services de la Préfecture

maritime, et enfin, l'ensemble des agents de l'Etat qui sont également mobilisés dans ce débat.

Pour ce qui est de ce matin, la proposition qui nous a été faite –et je vous en remercie encore, Mesdames et Messieurs– c'est de parler de trois éléments que je vais vous exposer. Le premier c'est, en gros, comment ce débat fonctionne globalement. Peut-être que vous le savez déjà, je vais faire assez bref. Où l'on en est du point de vue de ces modalités et du développement de ces modalités. Le deuxième sujet sera sur l'enquête qui a été commanditée par la CNDP en initiation du débat sur le rapport des Français à la mer. Une enquête que je trouve intéressante, vous en jugerez par vous-mêmes, réalisée par IPSOS, et dont je vais vous faire une synthèse parce qu'il y a beaucoup de résultats. J'essaierai d'aller à l'essentiel.

Enfin, le dernier point sera le retour sur les premières escales qui se sont déjà déroulées à Bastia et à Marseille. Je vais expliquer à quoi correspondent ces escales. D'ailleurs nous sommes encore dans l'escale de Marseille à cet instant.

*(Présentation sur écran.)*

Le débat. Qu'est-ce que la CNDP ? Je pense que vous devriez déjà être un peu au courant. C'est une autorité administrative indépendante et notre mission est d'organiser le débat public ou la concertation préalables à la décision. Nous n'existons que lorsqu'une décision est à venir et que nous faisons appliquer l'article 7 de la Charte de l'Environnement, qui est inscrit à l'écran ici : « Toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». Ce double principe d'information et de participation est extrêmement fort en droit français et il est globalement tout ce qui se passe avant l'enquête publique. La mission de la CNDP est de débattre, discuter, de l'opportunité des projets, de leurs objectifs et de leurs caractéristiques, en amont de la décision.

Il s'agit bien d'une procédure liée à nouveau à l'article 7 présent ici. Le point important c'est les articles du L.121 qui est, en gros, le chapitre du code de l'environnement qui définit la Commission du débat public. Et vous remarquerez un point important ici, on débat de l'opportunité des projets, des objectifs, et des principales caractéristiques. Pour le dire plus simplement, c'est-à-dire que dans un débat public en fait tout est ouvert, on vient avec ses questions, ses préoccupations, et il n'y a pas de décision prise. Il est donc possible de débattre de la possibilité de ne pas prendre de décision, de ne pas faire un projet, de l'améliorer, d'en faire un autre, de rechercher d'autres objectifs, et ainsi de suite. C'est un point important de procédure.

Pour ce qui est de « La mer en débat » –M. Peron l'a déjà dit, je ne vais pas être trop long– il résulte d'une modification de la loi, notamment sur cet article 121 et 121-8-2 qui est lié –si cela vous intéresse de regarder plus dans le détail– qui a été adopté à l'occasion de la loi sur l'accélération d'énergies renouvelables et qui précise que finalement, sur ce que l'on fait en mer, notamment sur le développement

de l'éolien, il n'est pas souhaitable de continuer à débattre projet par projet, les uns après les autres, alors que le public, depuis déjà plusieurs débats que l'on a menés sur ces sujets-là, réclame systématiquement une vision plus globale, c'est-à-dire un chiffre, un nombre de parcs, souhaité par l'Etat, et surtout que ces parcs soient intégrés avec l'ensemble des autres activités maritimes en regardant leur compatibilité avec les autres activités et, plus globalement, avec l'état de la mer. Vous comprendrez très bien la convergence, de fait, entre ces deux objectifs : débattre globalement de la vision de l'éolien sur une façade (combien il y en aura à terme), et en même temps intégrer les activités et les discussions sur les activités entre elles. C'est pour cette raison que cette convergence amène le débat public à traiter de la planification maritime d'ensemble et de l'éolien à l'intérieur de cette planification maritime.

Point important, cette loi a prévu que ce débat de planification maritime, lorsqu'il porte sur l'éolien, aiderait l'Etat à définir des zones favorables au développement de l'éolien pour deux horizons de temps (2033 et 2050), et qu'une fois que ces zones seraient définies, à l'issue du débat, il n'y aurait pas de nouveaux débats publics ou de concertations préalables à débats publics sur le projet éolien sur ces zones. C'est un point extrêmement important de droit, je me permets de le préciser. Si je le disais de façon plus triviale « C'est maintenant ou jamais ». Le débat public a cette mission et une fois qu'il est passé il n'y aura pas de nouveaux débats publics sur les projets individuellement dès lors qu'ils seront dans les zones définies par l'Etat à l'issue du débat.

Le débat se termine le 26 avril 2024, on va donc encore passer quelques semaines et quelques mois ensemble.

Sur les grands thèmes du débat, également pas beaucoup de surprises. Ce sont les thèmes évidemment du DSF mais que la CNDP d'une certaine façon a essayé de reformuler au regard de l'ampleur des thématiques DSF qui sont extrêmement nombreuses et de cette révision du volet stratégique qui doit être portée sur des sujets particuliers. Les thèmes sont rappelés ici : rapports terre, mer, société ; l'environnement, le climat, la biodiversité ; l'éolien en mer et les EMR ; les activités maritimes ; la gouvernance et la participation du public. En gros, vous l'avez compris, c'est à peu près tout ce qui se passe en mer, sur le littoral, et les conditions de développement de différents projets et différentes activités. Chaque façade ayant néanmoins des spécificités, je pense pouvoir dire aujourd'hui que la Méditerranée est spécifique à bien des égards. Du point de vue du fonctionnement de la mer bien entendu, mais elle est aussi spécifique car nous avons probablement la façade qui aujourd'hui, dans ce débat public, couvre le plus grand nombre de sujets et de thématiques variés. Nos collègues de la côte occidentale sont un peu plus centrés sur les sujets notamment de pêche ou d'éolien, mais nous avons la chance d'avoir de nombreux sujets à l'ordre du jour de ce débat.

Pour les modalités de ce débat, je vais essayer de ne pas aller dans le détail mais de vous donner finalement la dynamique de ce débat.

La première étape de ce débat public est double, elle consiste à mener le débat en ligne avec un certain nombre d'outils qui vous permettent, depuis le 20 novembre déjà, de contribuer, de vous informer, de lire le fameux DMO, qui est assez volumineux, d'y réagir, de poser des questions, de participer et de contribuer par différents outils que je détaillerai après. Dans le même temps, nous avons ouvert ce que l'on appelle « Les Parcours de la mer », qui sont en fait ces escales. Des escales qui se déroulent dans les bassins de vie (littoraux principalement) où nous discutons des sujets du DSF qui vont intéresser plus spécifiquement le bassin de vie en question. J'en donnerai quelques illustrations tout à l'heure. Ensuite, l'étape intermédiaire, qui va se dérouler à partir du mois de mars (plutôt en deuxième partie de débat), ce sera une étape de consolidation et d'une certaine manière de transversalité à l'échelle des 4 façades, de plusieurs façons. Notamment à travers un exercice qui s'appelle « La mer en 3D », qui sera en fait un exercice de travail délibératif avec des groupes de 80 citoyens dans chacune des façades (il y en aura 4), et l'on ajoute un cinquième groupe (de 80 citoyens également) qui ne sera pas en façade mais avec des gens qui ont néanmoins le droit de participer et d'être informés. Sur deux journées, on aura un travail délibératif sur les scénarios qui auront été produits au long des escales et par la participation en ligne.

Enfin, nous terminerons le débat par un retour aux façades, notamment aux acteurs, pour parler des scénarios qui auront été produits à travers ces différents outils. Scénarios qui ne sont pas, du coup, encore écrits, ils vont être écrits dans le fil du débat. Scénarios pour la mer et le littoral, il y aura des scénarios sur chaque bassin.

Je serais ravi de répondre à vos questions, en espérant avoir été le plus clair possible.

Un petit focus sur cet outil. Aujourd'hui il y a déjà à peu près 40 000 personnes sur l'ensemble des façades qui sont passées et qui ont fait cet exercice, qui ont fait l'expérience de « La mer en débat ». Un outil très interactif en ligne qui nous permet de prendre connaissance des arguments sur les différentes thématiques et d'y réagir, de vous faire votre avis, de construire votre avis sur ces points.

Voilà aussi les quelques éléments, mais je pense que vous avez en tête que notamment en ligne il peut se passer beaucoup de choses, il y a beaucoup d'outils. Il n'y en aura pas beaucoup mais il y aura également des webinaires en visio qui seront centrés sur les questions les plus controversées du débat. Ils se dérouleront les mardis soir de 18h à 20h, je vous l'annonce tout de suite, à partir du mois de janvier, sur différents sujets. Il y en aura sur des questions de protection forte de biodiversité, il y en aura sur des questions d'activités maritimes, sur l'éolien en mer bien entendu. Il y aura donc 5 à 6 webinaires qui se dérouleront, mais vous serez bien entendu informés. Voilà l'ensemble des éléments.

Un exercice de cartographie également, à la fois pour l'éolien mais aussi pour les EPF. Et enfin, des exercices de fresques de la mer où le citoyen acteur est mis en situation collective de planifier l'espace maritime. Ce sont des choses extrêmement intéressantes qui marchent très bien. On en a fait plusieurs pendant l'escale de Marseille avec un public varié. C'était le schéma général.

Concrètement, comment cela se passe-t-il en Méditerranée ? Vous avez une petite carte. On a fait simple mais pour ne froisser personne on a fait équilibré. On a trois régions, on a donc prévu deux escales dans chacune des régions, dans les bassins de vie les plus importants. On va le signifier par le nom de la Ville mais en réalité chaque fois que l'on parle d'une ville on est vraiment sur le bassin de vie élargi et pas seulement sur la ville en question. L'escale de Bastia ne s'est pas déroulée qu'à Bastia, jusqu'à Corte, à Saint-Florent, à l'Ile-Rousse. L'escale de Marseille s'est déroulée aussi à Fos, en mer, à Toulon. Il y a un certain nombre de choses qui se passent à chaque fois et ce sera pareil pour les escales suivantes. Je vais simplement vous signaler très brièvement les dates et en fonction de votre région on espère vous y voir, bien entendu. La prochaine est à Montpellier du 16 au 19 janvier. Ensuite nous serons à Perpignan, Narbonne, du 7 au 9 février. Ensuite nous reviendrons en Corse –Mme Santucci nous y accueille très agréablement– mais cette fois-ci en Corse du Sud, à Ajaccio et autour d'Ajaccio, du 21 au 23 février. Enfin, nous terminerons par l'escale azurée sur les Alpes-Maritimes, et probablement aussi l'Est du Var, du 12 au 15 mars. Voilà pour les escales. Merci de noter ces dates, ce sont des temps forts du débat.

Le point que l'on voulait évoquer c'est le souhait et la volonté des Préfets coordinateurs et de Mme la Présidente de la Commission permanente d'associer le CMF le plus étroitement possible et l'ensemble des acteurs de la mer et des littoraux à ce débat public. Cela se fait de façon relativement simple.

La première chose c'est évidemment de vous inciter à venir dans des événements du débat public. Certains d'entre vous y sont d'ailleurs invités pour y intervenir. Je reconnais des personnes qui étaient intervenantes hier soir à la réunion de Marseille. Mais c'est aussi de venir y témoigner en tant que membres du CMF. Il est intéressant aussi pour le public de connaître l'existence du CMF et de pouvoir l'incarner, en tout cas de voir son incarnation à travers votre présence dans ces réunions. On ne vous demandera jamais de prendre la parole au nom du CMF – absolument pas, que ce soit tout à fait clair– mais peut-être simplement d'expliquer ce qu'est cette instance, si vous le souhaitez. Et si vous ne le souhaitez pas, ce n'est pas grave. Mais il est très intéressant que le public sache qu'il y a une instance de concertation avec les acteurs sur ce sujet. C'est le premier point. Vous pouvez indiquer votre présence par mail ou vous inscrire sur le site du débat.

Le deuxième élément important, et l'on est vraiment très heureux, Messieurs les Préfets et Madame la Présidente, que vous ayez permis l'organisation d'une réunion qui se déroulera au mois d'avril prochain –la date n'est pas encore fixée– avec vous tous, membres du CMF. Ce ne sera pas une réunion du CMF, ce

sera une session du CMF, mais l'on vous invitera tous (et uniquement les membres du CMF) d'une certaine manière pour partager les résultats intermédiaires du débat (ces fameux scénarios) et pouvoir réagir afin que vos réactions ou vos contributions sur ces scénarios puissent être prises en compte dans le débat public de façon tout à fait concrète et précise. Ces réunions dureront probablement une demi-journée et évidemment les détails sont encore à caler avec les services organisateurs du CMF.

Les points importants qui concernent les acteurs de façon aussi un peu plus élargie que le CMF, la consultation systématique de toutes les collectivités locales et territoriales. C'est la loi qui nous y incite. D'ailleurs, si elle ne nous y incitait pas elle nous y obligerait et nous le ferions de toutes les façons. Toutes les collectivités vont donc recevoir un courrier leur proposant de participer aux débats, voire d'organiser par elles-mêmes un certain nombre d'échanges avec leurs administrés à différentes échelles. On espère que les collectivités qui sont représentées ici s'en saisiront, bien entendu. Ce courrier va arriver dans le courant de la semaine prochaine. D'ores et déjà, deux réunions avec les Parlements de la mer, qui sont d'une certaine manière coorganisées voire à l'initiative des Régions, puisque ce sont les Régions qui pilotent les Parlements de la mer. Les deux dates sont dès à présent fixées : pour l'Occitanie le 18 janvier, et pour PACA le 1<sup>er</sup> février. Pour la Corse on n'a pas forcément la même instance, on verra comment cela peut se passer. Voilà pour les éléments.

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Amiral, voulez-vous prendre des questions maintenant ou vous préférez que je déroule ?

**M. MIRMAND.** - Le micro va circuler pour vous permettre d'interroger M. Ballan sur les modalités de cette présentation.

Peut-être une question pour ma part. D'ores et déjà, sur les réunions qui ont été organisées, peut-on voir, même si ce n'est pas forcément représentatif, le principal centre d'intérêt de ceux qui se sont exprimés ? La pondération des préoccupations qui peuvent être emblématiques.

**M. BALLAN.** - Si vous me permettez, j'aimerais vous répondre maintenant mais comme j'ai prévu des diapos après précisément sur ce sujet, si cela vous va je vous répondrai très précisément tout à l'heure. Merci.

**Mme SANTUCCI.** - Je vais juste dire deux mots. Personnellement, je découvre la CNDP qui est révélateur quand même d'une bonne santé de notre démocratie, parce que je ne sais pas si cela existe ailleurs en Europe.

**M. BALLAN.** - Pas exactement pareil.

**Mme SANTUCCI.** - C'est quand même un outil révélateur de la bonne oxygénation de la société. Et je voulais revenir aussi quelques secondes sur le débat public en Haute-Corse dont vous avez présenté tout à l'heure les détails. Cette escale

–qui ne reste qu’une semaine, je crois– a permis à différents publics de s'exprimer sur l'avenir de nos espaces maritimes et littoraux, et même en Corse le déploiement de l'éolien en mer a suscité de nombreuses interrogations. Je suppose que c'est un sujet dont nous parlerons tout à l'heure. Le débat et le questionnement est ouvert.

**M. BALLAN**. - Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. BARAONA**. - Patrick Baraona de l'IFM Marseille. C'était pour savoir comment ont été sélectionnés ou choisis les participants, les 80 représentants des citoyens.

**M. BALLAN**. - C'est une très bonne question. Ce type d'outil peut être employé différemment. Nous avons choisi d'ouvrir aux personnes qui auront participé d'une façon ou d'une autre au débat public puisqu'elles auront fait acte de candidature. Il y a un petit formulaire en ligne de façon que vous puissiez dire « J'ai envie de participer à cet exercice ». On cherchera bien sûr à équilibrer les profils mais il faut déjà que 80 personnes sur la façade méditerranéenne souhaitent venir s'impliquer. C'est pour cela que j'en parle. C'est un exercice très intéressant qui prendra une journée, puis, pour un certain nombre de participants ou de représentants, ils seront ensuite rassemblés au niveau national. La première journée c'est vraiment chacun dans sa façade en même temps avec des liens en visio, et ensuite ce sera un moment vraiment tous ensemble. Ce n'est donc pas forcément très coûteux mais il s'agit bien de volontaires. Nous n'avons pas fait de tirage au sort sur cette expérience-là, pour plein de raisons que je ne vais pas détailler, mais l'on a souhaité donner la parole, que ce soit vraiment un temps d'expression très forte des façades pour que l'ensemble des sujets soit débattu.

**M. BARAONA**. - Merci.

**M. INDJIRDJIAN**. - Cédric Indjirdjian, le délégué à la mer et au littoral pour l'Hérault et le Gard. Pourriez-vous nous dire un mot sur ce que vous attendez des services de l'Etat dans le cadre des escales après les deux premières expériences ? Pas forcément tout de suite mais ce serait intéressant.

**M. BALLAN**. - Nous attendons chaque fois beaucoup des services de l'Etat. Non seulement parce que c'est l'Etat qui nous a saisis, 3 ministres nous ont saisis, donc leurs représentants sur les territoires. De fait, on attend leur présence déjà dans l'ensemble des événements. Ce n'est pas nous qui organisons les services de l'Etat, bien évidemment notre demande se fait à l'Etat en général qui tente ensuite de s'organiser pour être présent en fonction des sujets aussi.

Pour ce qui est de votre cas sur l'Hérault, si j'ai bien entendu, plusieurs thématiques sont attendues. On va parler de l'éolien, du trait de côte, et l'on va parler aussi du troisième sujet qui est la pêche. Pour ces trois sujets-là, différents services de l'Etat sont concernés, ce ne sont pas forcément les mêmes. La DIRM, la DGEC et la PREMAR sont nos trois interlocuteurs directs pour l'organisation de l'ensemble des

réunions et ce sont eux qui font ensuite le relais vers les services déconcentrés pour justement répartir les présences. Ensuite on attend une interaction, c'est-à-dire que vous donniez des éléments d'informations, que vous ameniez un éclairage au public, parce que son premier droit c'est l'information, et ensuite vous voir échanger, et débattre aussi, montrer quelles alternatives existent, si elles existent, quels sont les choix stratégiques que vous envisagez de faire, pourquoi. Le même principe d'argumentation s'applique au public comme à vous. Lorsque vous énoncez quelque chose, un projet, une intention, on vous demande de l'argumenter.

Ces réunions ont quand même vocation à produire des propositions, des contributions. Il est extrêmement intéressant que vous les entendiez en étant présents directement, que vous entendiez les choses qui peuvent modifier peut-être vos intentions initiales, ou discuter, ou questionner, au niveau des stratégies que vous souhaitez mettre en œuvre. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels le public a beaucoup de choses à dire, et pas forcément exactement en ligne avec les intentions de l'Etat. Parfois oui, parfois non.

**Mme PERGENT MARTINI.** - Christine Pergent Martini. Vous avez évoqué les réponses des scientifiques, et j'avais envie de savoir quels scientifiques, quelles questions.

**M. BALLAN.** - C'est une très bonne question. En fait quand on a fait les débats sur l'éolien en mer déjà sur différentes façades, ou des concertations préalables sur des premières versions de DSF, ou sur beaucoup d'autres sujets qui touchent à la mer, on s'est rendu compte qu'il y avait un certain nombre de controverses scientifiques et aussi beaucoup de questions sur l'état des connaissances. En savons-nous assez pour décider ? Que devrait-on savoir ? Le rapport entre la science et la décision est vraiment au cœur de ce débat public. Pour pouvoir entendre la parole des scientifiques de façon très claire on a mis en place 2 choses très simples. D'abord, leur donner une parole très forte dans l'ensemble des événements que l'on mène. Il y avait une émission par exemple hier soir sur Twitch –en même temps que le débat à Marseille malheureusement– où les scientifiques ont pu s'exprimer. L'émission de lancement du débat s'est faite avec les scientifiques et dans chacune de nos commissions sur chaque façade nous avons un membre venant du monde scientifique. Et nous avons en plus 4 experts scientifiques à l'échelle nationale qui nous accompagnent aussi, à la fois pour exprimer un certain nombre d'éléments, et surtout pour nous guider, nous orienter, pour aller chercher les bonnes personnes, les scientifiques, les meilleurs connaisseurs de différents sujets. Je peux rapidement vous citer ces quatre personnes : M. Jean-Claude Dauvin, Mme Françoise Gaill, M. Joachim Claudet et M. Brice Trouillet. Vous avez plusieurs disciplines, plusieurs territoires, ils sont tous ou ont tous été dans des positions de responsabilité scientifique dans différents conseils et ils assurent vraiment une courroie de transmission. Nous proposons à ces scientifiques, et à d'autres, de s'exprimer au fur et à mesure du débat dans des petites capsules vidéo pour répondre à des questions très précises sur l'état des connaissances sur tel ou tel sujet. Vous

en avez déjà quelques-unes qui sont en ligne et vous pouvez les regarder, avec une logique de vulgarisation scientifique très importante.

Dernière chose que j'ajoute, mardi prochain, ici, à Marseille, on fait le troisième « Café des sciences » de l'escale marseillaise autour de la question des ZPF avec justement un plateau extrêmement scientifique sur ce sujet-là. Il se déroulera au Zoumaï Café –un endroit en plus tout à fait agréable où chaque fois beaucoup de monde est venu– et on fait le pari de la rencontre et de l'échange entre les scientifiques et le public.

**M. CODORNIU**. - Bonjour. Didier Codorniou de la Région Occitanie. On se l'ai dit à plusieurs reprises, la Région Occitanie est très mobilisée avec le Parlement de la mer, mais également les élus locaux. C'est la première fois que nous sommes dans des débats nationaux qui nous demandent bien sûr une forte mobilisation.

Ma question est au niveau des thèmes. On en a un peu parlé aussi la dernière fois mais, comme les thèmes sont nombreux (les rapports entre la mer, la terre, la société ; l'environnement et le climat ; la biodiversité...), en fait c'est très large, et la difficulté qu'il risque d'y avoir c'est que l'on n'aborde pas forcément tous ces thèmes-là qui sont très orientés en mer. Je pense bien sûr à l'éolien. C'est un peu mon message. Dans la mesure où on lance une concertation –et nous sommes très attachés dans notre région à la démocratie participative de façon que le public puisse intervenir– comment, sur ces cinq thèmes globaux, allons-nous pouvoir vraiment rentrer dans tous ces thèmes-là et pas forcément déborder ? En même temps la parole est libre et c'est là où l'exercice... Il faut que l'on arrive à décliner l'ensemble de ces thèmes.

**M. BALLAN**. - Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. Je vais vous répondre en, je l'espère, vous donnant satisfaction sur ce point. En fait je vous ai épargné un tableau, qui est notre tableau de bord, qui croise justement les thèmes et les escales. C'est un tableau Excel qui n'est pas très digeste mais dont l'objectif est assez simple, c'est qu'à chaque fois on puisse aborder 3, 4 à 5 thématiques par escale. Si on fait la multiplication, globalement on a 6 escales, chaque thème va donc être traité à peu près deux à trois fois. On essaie chaque fois de vraiment croiser. Un thème va intéresser un peu plus un territoire, on va donc le traiter là, puis on va le retraiter ailleurs et encore ailleurs une troisième fois.

Je vais prendre l'exemple de la navigation maritime, notamment le transport de passagers. On a eu une première réunion hier soir à Marseille où la question maritime, commerciale, des croisières, est un sujet important. Nous retraiterons ce thème à Ajaccio et à Cannes. Et systématiquement nous essayons d'agrémenter et d'avancer dans la réflexion. On fera part à Ajaccio des résultats des discussions à Marseille, et ainsi de suite. De cette façon nous essayons de faire par façade –je crois que ce n'est pas évident, tout le monde ici en conviendra– et en même temps d'avancer sur chacun des thèmes. Au bout du compte, sur les escales,

nous aurons normalement traité de tout au moins 2 à 3 fois. L'éolien un peu plus, les ZPF un peu plus, pour calibrer un peu les choses. Et le trait de côte probablement un petit peu plus aussi.

Néanmoins, ces escales ne sont qu'une des modalités. Je veux vraiment être très clair sur le fait que, en ligne, c'est un outil qui travaille sur toutes les thématiques. De la même manière que « La mer en 3D » traversera toutes les thématiques. De ce point de vue-là on a également des modalités plus couvrantes qui sont aussi pertinentes, pour répondre à votre inquiétude.

**M. AUTRIC**. - Bonjour. Frédéric Autric, Directeur de projet éolien flottant Méditerranée. Pour faire une précision sur ce que M. Ballan a rappelé, ce débat public a effectivement vocation à avoir une vision de la planification de l'éolien à l'échelle de la façade maritime et non plus projet par projet.

Et juste une autre précision, les projets qui vont être débattus vont avoir une validité de 10 ans. C'est-à-dire que dans les 10 prochaines années il n'y aura pas de nouveaux débats publics.

Comme vous l'avez compris, deux cartographies seront issues de ce débat. Une première cartographie qui permettra de donner une vision pour la façade à 10 ans, et celle-ci ne sera plus redébatue dans les 10 prochaines années. Ensuite on a souhaité une seconde cartographie qui donne une vision à 2050 de zones potentielles au développement de l'éolien (à la fois des parcs et des raccordements). Et cette deuxième cartographie ce sont des zones potentielles puisqu'on sait pertinemment que d'ici 2050 les sujets environnementaux d'usage pourront évoluer, les technologies également, cette cartographie-là pourra donc être redébatue ultérieurement. Si c'est dans 10 ans c'est vers 2033-2034.

**M. MIRMAND**. - Nous aurons l'occasion d'y revenir, s'il y a d'autres questions.

**M. BALLAN**. - Merci beaucoup de ces précisions. Je vais faire un exercice qui est un peu délicat parce que je ne suis pas moi-même un Institut de sondages ou d'enquêtes mais je vais quand même essayer de vous faire part des principaux résultats de l'enquête que nous avons menée. Il y a pas mal de diapos mais je vous rassure, je vais aller à l'essentiel.

Cette enquête porte sur un échantillon de 2 500 personnes pour la phase quantitative (questionnaire) et sur un peu plus d'une vingtaine de focus groupes (c'est-à-dire de groupes de discussions longues avec des habitants, des citoyens) sur toutes les façades, et aussi hors façades. Il y a eu un groupe à Marseille, par exemple, dans lequel il y a ce que l'on appelle une phase qualitative d'enquête, c'est-à-dire que l'on va beaucoup plus dans le fond des choses que dans un questionnaire. Deux grandes choses sortent de cette enquête.

La première, aujourd'hui la mer est l'objet d'une représentation homogène extrêmement positive et assez immuable. En gros, c'est une forme de fascination qui s'exerce. Après de qui ? Finalement, d'une population qui est plutôt une population terrienne. Une population qui regarde la mer depuis la terre. Pour aller très vite, c'est la mer qui gagne sur les lieux de choix d'habiter. C'est une question toute simple, elle est assez largement devant pour le grand public et bien sûr pour ceux qui ont choisi d'y habiter. 44 % voudraient vivre au bord de la mer. Le tableau des représentations de la mer est absolument idyllique. Vous avez un nuage de mots ici et un nuage d'images à gauche qui décrivent globalement un idéal de carte postale. Lorsque l'on demande « Quelles sont les représentations de la mer ? », c'est ce qui ressort en première intention.

Le deuxième point important c'est que la mer est une affaire de sens, et parmi ces 5 sens c'est notamment une affaire de vue. La vue est le sens le plus mobilisé mais ce n'est pas le seul. L'odeur, l'ouïe, un certain nombre de choses qui sont évoquées tout de suite aussi par les citoyens. On y reviendra, mais notamment cette question de la vue dégagée c'est nommé comme la première qualité de l'espace marin. Evidemment, tout le monde fait le lien avec la question de l'éolien mais, plus globalement, c'est véritablement nommé ainsi sans que l'on parle d'éolien à ce moment-là. On est vraiment sur un registre d'expression libre.

Pour la façade méditerranéenne, une toute petite incise sur le fait que, parmi les 4 façades, finalement c'est quand même en Méditerranée que cette image positive commencerait à être un peu écornée par un certain nombre de points. D'abord, c'est la mer et ce n'est pas l'océan, ce n'est pas tout à fait la même chose. La carte postale est toujours là mais il y a des petites choses un peu plus négatives. La chaleur étouffante, le tourisme de masse, les problèmes de propreté, et aussi un renchérissement de l'accès à la mer qui donne finalement lieu à une impression ou une crainte que celle-ci puisse devenir à 2 vitesses, qu'on ne puisse pas tous y accéder dans les mêmes conditions.

Je vais très vite. Je précise que toutes ces diapos sont en ligne. Vous en avez 90, je ne vous en ai pas mis 90 ce matin, elles sont en ligne sur le site de « La mer en débat ». Vous en avez aussi une version plus courte, et enfin une version de 3 pages avec les résultats principaux. Je pensais important de parler de cela.

Qu'est-ce qui sort de cette représentation positive ? D'abord, la liberté. C'est-à-dire que, à la mer ou sur la mer, au bord de la mer, les codes ne fonctionnent plus tout à fait de la même façon. On en est libéré. Y compris les injonctions par exemple environnementales. Les injonctions à la sobriété, à la non-consommation, tout ce qui va être dans le registre des politiques publiques ou des injonctions publiques à un comportement respectueux de l'environnement, à l'inverse, on se sent assez souvent un peu libéré. Comme de toutes les injonctions, au final. Le deuxième point c'est une dimension aussi thérapeutique : la mer soigne. Ce n'est pas nouveau. Elle ne soigne pas la maladie, ce n'est pas la question dont les personnes parlent là, elle est régénérante. Vous vous y ressourcez, on s'y retrouve, et elle soigne. Et ce

qui soigne c'est notamment son immuabilité. Le fait qu'elle soit toujours là, en permanence, finalement comme un repère, presque un médicament, et in fine, la mer est un espace de reconnexion à soi, à ses origines, à la fois au groupe social mais à la famille surtout, et à soi-même.

Maintenant qu'on a dit cela, comment faire un débat public sur un sujet dont les gens pensent qu'il n'est pas un sujet de problèmes ? Puisque finalement, la mer est formidable, elle est toujours là, elle ne bouge pas... Comment cela se passe-t-il ?

On a évidemment creusé derrière cette représentation un peu idyllique pour essayer de voir la perception qu'il y avait néanmoins en dessous. Souvent en deuxième instance, en deuxième discussion, au-delà de cette représentation parfaite, quels étaient les questions ou les choix. On a appelé cette partie-là « La mer à l'heure des choix ».

On va commencer par la perception des évolutions et de l'état de la mer. On a globalement une proportion très importante d'une grande majorité de personnes qui pensent que la mer est plutôt bien préservée. 67 % au total. Alors attention, la proportion est plus forte chez ceux qui s'y rendent régulièrement, et, vous voyez, le vert foncé « Elle est très bien préservée », ce n'est quand même que 8 %. Les 59 c'est « Elle est plutôt bien préservée ». Mais il y a quand même une majorité. Le deuxième élément sur ce point –et c'est un peu paradoxal– c'est qu'il y a néanmoins un sentiment d'évolution. On pense que la mer a quand même évolué. En fait, lorsque l'on demande directement, « La mer est immuable, elle ne change pas, elle est merveilleuse », et puis quand on y revient, que l'on pose la question un peu plus précisément, « Oui, il y a quand même des choses qui ont changé dans les dernières années ». Pour un peu plus des deux tiers des interrogés.

Enfin, sur l'avenir, sur la projection d'avenir, là en revanche on rentre vraiment dans une logique pessimiste, puisque le pessimisme est largement majoritaire. Pour le grand public qui est à gauche mais aussi, à droite, pour les habitants du littoral, puisque l'on a un sous-échantillon plus spécifique au bord du littoral. C'est un point intéressant, cela veut dire que c'est comme s'il y avait deux plans finalement : une représentation immuable et positive, et puis une conscience quand même que cela ne va pas si bien que ça.

Les risques perçus. On revient dans les points plus négatifs. On n'est pas qu'en Méditerranée, comme vous le voyez, puisqu'on a les algues vertes, les marées noires, les déchets, le béton. Les menaces sur les choses qui ont fait évoluer la mer sont finalement assez bien connues mais c'est un registre qui est essentiellement porté plutôt par les médias, par une information que vous recevez de l'extérieur. Ce n'est pas forcément une expérience personnelle qui vous fait entrevoir les risques perçus. C'est un point intéressant. L'effet, le discours des médias, sur l'état de la mer est bien entendu mais il est quelque part extérieur à soi, il est un peu extérieur à sa propre expérience.

Parmi ces risques on a essayé de demander quels étaient les risques les plus importants, et –surprise ou pas, je ne sais pas– en fait on a un ensemble de risques qui sont presque au même niveau, autour de 30 % à peu près, mais le premier c'est l'érosion du littoral, c'est l'érosion du trait de côte. La montée des eaux étant un autre item, si on fait la montée des eaux et l'érosion des côtes, cela fait un ensemble extrêmement important. Viennent ensuite : la pollution provenant des activités terrestres, le changement climatique, le tourisme de masse. Et, in fine, les pollutions plus précisément localisées, c'est-à-dire la pollution issue des bateaux, le développement de l'urbanisme, la surpêche (qui est quand même assez loin dans les préoccupations) puis ensuite la pollution issue des marées noires, et l'éolien en dernier de cette liste pour 10 % de la population.

Pour les personnes qui se projettent dans ce pessimisme-là et dans ces perspectives moins réjouissantes, on a véritablement un sentiment qu'il faut agir, qu'en fait ce qui se passe en mer est peut-être d'une certaine façon débridé. L'accès libre à la mer, certes, mais quelque part, dans les représentations, la mer c'est aussi un espace où l'on fait n'importe quoi, et vous en avez un certain nombre d'exemples ici : pollution des mers, surpêche, migrants, piraterie. Comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas ce qui sort en premier, c'est quand on va chercher la discussion sur ces points.

Les réactions sont triples, en tout cas dans la phase qualitative. C'est d'abord ralentir. Il y a une vraie demande des citoyens aujourd'hui de ralentir, de limiter. Qui va assez bien avec les représentations de la mer immuable : on se pose, on pose les choses, on détend. S'adapter. Et puis, en troisième, la régulation. La régulation des activités. C'est intéressant. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les points.

Et enfin, face aux menaces, les Français sont quand même plutôt en demande de régulation, de lois, de surveillance, quitte à ce qu'elle soit contraignante. Il y a dans cette enquête une forme d'acceptation de la contrainte, en tout cas de demande que ce soit par la contrainte et par l'incitation, avec « Davantage réglementer l'industrie et les rejets industriels, pousser les touristes à adapter leurs comportements, et réglementer l'urbanisme et les nouvelles constructions sur les zones littorales ».

Je continue. Je vais faire brièvement, je vais encore prendre 2 ou 3 minutes sur l'enquête, je serais ravi de répondre à vos questions, et puis après un dernier point sur les escales.

On a quand même testé 3 questions sur le tourisme, la pêche et l'éolien. Attention, on n'a pas demandé aux gens s'ils étaient pour ou contre. On n'a pas fait un sondage mais une enquête, c'est au débat public d'explorer ces sujets. On n'allait pas faire un sondage pour dire « On sait combien de gens sont pour ». Ce n'est pas

le sujet. Le sujet c'est plutôt d'essayer de comprendre le rapport des Français à ces 3 objets.

Sur le tourisme, globalement, il y a plutôt une acceptation assez forte de l'idée qu'on puisse le limiter. Il n'y a pas de problème aujourd'hui à envisager de limiter les activités touristiques en mer ou sur le littoral. Même si cela a un impact sur l'économie, les gens en sont plutôt conscients mais ils sont plutôt dans une optique d'acceptation de cette chose-là, une forme d'équilibre en tout cas.

Sur la pêche, c'est un secteur économique qui est perçu comme un secteur essentiel, c'est intéressant, y compris par les personnes qui n'habitent pas nécessairement le littoral, qui n'ont pas un rapport quotidien avec cette activité ou avec cette économie. En revanche, très clairement, c'est sur les méthodes de pêche que le public s'interroge et porte un certain nombre d'inquiétudes. C'est une technique d'enquête assez classique, où l'on mesure l'adhésion et après on essaie de recomposer les choses. Là aussi il y a une certaine ambivalence : c'est important, c'est nécessaire, mais l'on ne veut pas non plus la laisser continuer comme elle est aujourd'hui. On a besoin, on veut, s'intéresser à la façon dont la pêche fonctionne aujourd'hui.

Et puis sur l'éolien, globalement on a plutôt le sentiment, notamment dans les 3 premiers items, qu'il peut être utile à la transition énergétique. C'est quelque chose d'assez clairement perçu par les Français. Si les éoliennes sont peu nombreuses elles ne représentent pas forcément un problème esthétique majeur pour une grande partie des Français. A comparer avec la représentation de la vue dégagée comme étant la première qualité de la mer, il y a forcément des ambivalences. En revanche, ce qui inquiète un peu plus les Français dans cette enquête c'est l'impact économique sur le tourisme en littoral. Ils ont vraiment le sentiment que va se jouer quelque chose ici dans le changement du paysage, le changement de l'attractivité des territoires littoraux.

Enfin, une question... Quand on présente cela aux médias on essaie de leur dire « Ne prenez pas cette question trop vite, c'est une question complexe ». Dans la vraie vie c'est rarement comme cela que les choses se posent aussi simplement, mais « Si un jour on vous demandait de trancher entre exploitation ou protection, si vous deviez trancher, vers où vous pencheriez-vous ? ». Il est toujours intéressant de poser ces questions, elles sont simples mais en même temps elles éclairent une forme de priorité. Aujourd'hui, en l'occurrence, assez clairement, les 3/4 des Français donnent une priorité à la protection du milieu marin et littoral. S'ils devaient arbitrer in fine.

Enfin, je terminerai avec cette diapo qui nous questionne beaucoup à la CNDP, et qui peut vous aussi vous questionner en tant qu'acteurs, sur les bonnes façons de gérer et de planifier la mer, de la protéger. Le public est plutôt favorable à quelque chose qui n'est pas nécessairement le plus démocratique, qui est : « Les scientifiques disent, l'Etat agit, y compris si c'est un peu dur pour un certain nombre

d'acteurs ». C'est vraiment l'item qui est arrivé en premier. Les 2 items suivants nous concernent très directement. Le deuxième c'est : est-ce qu'il ne faut pas prendre ces décisions plutôt en discutant avec les acteurs de la mer ? Ne sont-ils pas les mieux placés ? Cela recueille 23 %. Et enfin, ne faudrait-il pas plutôt prendre le temps de débattre avec le grand public et prendre des décisions démocratiques fondées sur l'expression de tous ? Là c'est 21 %. Je vous laisse méditer sur ce résultat.

Monsieur le Préfet, Amiral, est-ce que l'on reprend quelques questions maintenant ?

**M. MIRMAND.** - Merci. Compte tenu de l'intérêt des présentations que vous venez de faire, même si elles sont sans doute exhaustives puisque d'autres réunions vont bien évidemment permettre d'infléchir cette analyse statistique, nous pouvons effectivement prendre quelques interrogations, quelques questions, quelques réactions.

**M. CODORNIU.** - On ne peut que réagir. Déjà, félicitations, c'est une belle étude qui va être utile. Il existe beaucoup d'études mais pas aussi poussées, pas aussi fines. En termes de stratégie et de destination elle est très intéressante pour les collectivités régionales. J'étais en train de dire à la Directrice de la mer qu'il fallait que l'on donne ces informations aux Vice-présidente et Vice-président en charge du tourisme de la Région.

Il y a des points qui vont nous permettre de pouvoir rentrer dans chaque *slide* et qui vont aussi nous donner un peu plus de force sur les nouvelles stratégies, puisqu'en même temps nous, chaque année, dans notre Région Occitanie, on a 40 000 habitants qui arrivent, et sur les 40 000 il y en a au moins 20 000, la moitié, qui voudraient vivre sur le littoral. Aujourd'hui on assiste à des campagnes de communication par la presse et les grands médias, sur le réchauffement climatique, sur la mer qui monte, sur les problèmes d'érosion, sur les problèmes d'incendies, qui affolent les habitants et les touristes qui perturbent un peu l'écosystème du littoral. Alors que le réchauffement climatique est là, alors que les mois de septembre et d'octobre deviennent très intéressants pour l'attractivité touristique, notamment avec l'allongement de la saisonnalité, à travers ces informations cela va donc être très intéressant.

Je suis assez surpris du peu d'intérêt sur l'éolien par rapport aux sujets que vous avez mis sur le *slide*, je crois que l'on arrive à la dernière position. L'éolien est moins dans l'intérêt général que d'autres enjeux.

**M. BALLAN.** - C'est parce que c'était « Est-ce perçu comme une menace ? ».

**M. CODORNIU.** - Oui. C'est très intéressant. On va bien sûr travailler sur cette étude qui va être un bel outil d'information et d'échange avec nos populations. Je crois que pour changer aussi un peu les curseurs des collectivités on

est conscient que nos habitats, nos paysages, ont été dégradés, c'est peut-être aussi pour cela que nous avons demandé une étude sur l'environnement et sur l'urbanisme. De plancher sur l'état des stations du littoral qui ont bougé, qui ont changé, par rapport à l'ancienne mission interministérielle, la mission racine : comment les pollutions depuis les 50 dernières années ont bougé et ont modifié le littoral. Mais bravo, c'est une belle étude qui va nous permettre de bien travailler sur 2024.

**M. BALLAN.**- Merci.

**M. VINCENT.**- Bonjour. Gilles Vincent, Vice-président de la Métropole de Toulon et Président de la Commission Environnement – Développement durable. Si je comprends bien, l'étude a porté sur les façades en général. Moi je voudrais revenir sur la pollution et ce que vous nous montrez là est très intéressant, on ne voit pas la même chose suivant où l'on se trouve. Chez nous, pollutions dues aux industriels, je n'en vois pas beaucoup. En revanche, si je me déplace ailleurs, effectivement on peut constater qu'il y a encore des pollutions dues aux industriels. Pour les égouts c'est pareil. Quand on regarde les documents qui sont visibles par tout le monde... Peut-être qu'il y a des problèmes qui arrivent d'Italie ou d'Espagne mais en tous les cas sur le bassin méditerranéen et en France on n'a plus trop ce genre de problèmes. N'est-ce pas une perception erronée parce que les gens n'ont pas la bonne connaissance de ce qui se passe au niveau de l'activité et de ce que font les collectivités aujourd'hui ? Pour moi il n'y a plus de gros problèmes, notamment au niveau des stations d'épuration, côté Méditerranée.

**M. MIRMAND.** - Peut-être une troisième question pour compléter le tir groupé, si je peux me permettre.

**M. MABO.** - Bonjour. Éric Mabo, Fédération des industries nautiques. Je m'inscris dans la ligne de ce que vient de proposer monsieur comme réflexion. L'étude est évidemment très intéressante mais elle se base sur des représentations, et en fait la question qui m'anime c'est : comment passe-t-on du stade de la représentation au stade de l'action publique collective ? En tout cas dans les propositions que vous nous faites il y a quelque chose qui me manque c'est la raison de cette représentation. Est-ce l'influence des médias ? Est-ce un déficit d'informations publiques ? Est-ce l'action de l'Etat ou l'action des collectivités locales qui est mal perçue ? Finalement le chemin débute sur la base de cette représentation mais comment entendez-vous conduire le chemin ?

**M. BALLAN.** - Merci pour ces questions. Je vais peut-être commencer, Monsieur Codorniou, par vous remercier et vous encourager à utiliser l'enquête, elle est vraiment faite pour cela. Tout est en ligne, tout est transparent, vous pouvez ouvrir les diapos autant que vous voulez –en essayant bien sûr de respecter l'esprit de l'enquête dans lequel elle a été faite– mais c'est vraiment très ouvert et elle est justement faite pour susciter ce type de discussions.

Concernant la question évoquée sur la variation par rapport aux façades, bien sûr, on a pu faire un focus sur la Méditerranée. Vous avez vu tout à l'heure un petit portrait de façades mais, clairement, l'enquête était quand même plutôt ciblée sur une représentation et un rapport finalement de la société à la mer de façon globale. C'est en quelque sorte la toile de fond mais ce n'est pas la pièce montée. Ce n'est pas tout le décor, c'est véritablement le bain dans lequel nous baignons lorsque nous parlons de la mer. Si je peux me permettre de prendre cette expression presque maritime. Il est donc tout à fait logique que cela ne corresponde pas, ou que sur les territoires les préoccupations ne soient pas les mêmes. On le voit nous-mêmes en organisant nos escales. Très sincèrement, chaque territoire aborde ses sujets, et même si ce sont les mêmes ils ne sont pas posés pareillement. Je parlais de la croisière tout à l'heure, elle ne se pose pas pareillement dans les différentes villes. Il y a donc des variations extrêmement fortes.

Sur la question de la connaissance, d'une part de l'état de la mer, d'autre part des efforts ou des activités des différents acteurs, notamment de l'Etat, sur ces sujets. Je pense que l'Etat en a conscience. D'ailleurs on a reçu ce matin un petit document sur « Que fait l'Etat sur le littoral et la mer ? ». Je crois que cette question du décalage entre le niveau de connaissance du public et l'action réelle du pouvoir public est tout à fait normale.

Sur, concrètement, l'assainissement de l'eau, j'entends ce que vous dites. Dans l'enquête en tout cas, j'ai déjà eu un certain nombre de discussions et cela reste très haut dans les préoccupations. Même si l'eau que l'on rejette à la mer est peut-être de meilleure qualité. Et cela reste très haut aussi pour des choses plus visibles que la qualité de l'eau. Je pense au plastique par exemple, qui est véritablement encore dans l'espace public –et là pour le coup pas seulement par les médias mais aussi par l'expérience personnelle– comme quelque chose de très fort et qui ne paraît pas réglé. Peut-être qu'il l'est ou peut-être qu'il ne l'est pas, nous l'avons déjà abordé en débat public et différentes opinions s'expriment sur ce sujet. L'Agence de l'eau a un propos sur ce sujet-là mais, très clairement, c'est un sujet qui est extrêmement sensible. On a proposé ce thème en Corse –d'ailleurs c'est le thème de ce soir au cinéma L'Artplexe– et l'on voit que c'est un sujet extrêmement fort. Il y a un vrai décalage entre les actions et leurs effets, et puis la connaissance de ces actions.

Quant à la connaissance de l'état de la mer, c'est un sujet qui nous préoccupe fortement. Pour les terriens qui s'expriment là, qui ne sont pas les mériens, qui ne sont pas les marins, pour le dire simplement, mais qui peuvent aller en mer car les terriens vont en mer aussi, il y a effectivement un vrai problème de connaissance de l'état de la mer, et cela interroge la question des connaissances scientifiques et de leur vulgarisation, de leur accessibilité aujourd'hui auprès du grand public.

J'espère avoir répondu à vos questions mais il y a un vrai décalage, c'est tout à fait incontestable.

**M. BOIDEVEZI**. - C'est bien aussi pour cette raison que l'on a demandé, le Préfet Mirmand et moi-même, aux différents services de l'Etat de bien être présents à toutes les réunions du débat public pour aussi être capables d'apporter des réponses. J'insiste sur la présence des membres du CMF puisque, comme vous le soulignez, il est important aussi que l'on apporte des éléments factuels sur ce qui se fait, sur ce qui existe, pour objectiver le débat.

**Mme SANTUCCI**. - On voit qu'il reste en toile de fond une représentation dans l'imaginaire collectif très positive. La mer Méditerranée, même si ce n'est pas l'océan, porte aussi en elle une symbolique forte. Moi je m'étonne de voir le risque érosion devant la pollution. Alors je vous pose la question. Pouvez-vous nous donner votre ressenti ?

**M. BALLAN**. - C'est le même étonnement. Néanmoins qui ne l'est pas totalement. En fait la question de l'érosion et de la submersion marine est à la fois très bien connectée à la question du réchauffement climatique, qui est quand même la question extrêmement dominante dans le débat public, et en même temps elle a une réalité facilement visible. Par les médias, c'est vrai, mais aussi par un certain nombre de personnes concrètement. Cette combinaison entre « C'est majeur, cela détermine tout », et en même temps « C'est très concret et on le voit se faire », je pense que cela contribue largement à cette question-là.

Ensuite, si on demande l'évolution... Vous avez vu, « La mer a-t-elle évolué ? », les gens pensent que « Oui, elle a évolué fortement ». Finalement, l'une des évolutions les plus directement visibles c'est bien celle-là. Le plastique, oui, c'est visible, mais c'est diffus. L'artificialisation des côtes, c'est déjà assez ancien. Ce n'est pas au même rythme. La pollution, physique ou chimique, n'est pas visible. Effectivement le trait de côte et la montée des eaux...

Après, il y a une dernière chose sur ce sujet c'est que la représentation du recul du trait de côte est encore un peu sableuse, elle n'est peut-être pas encore tout à fait complète. C'est-à-dire que la question des éléments de submersion marine, y compris sur des tissus urbains –je pense à Ajaccio par exemple, lors des dernières tempêtes– ce n'est pas forcément encore vu. Ce que l'on voit c'est plutôt la plage qui recule, c'est très fort.

**M. MIRMAND**. - Pas d'autres souhaits de prises de parole ?

**M. BOUTIN**. - Bonjour. Nicolas Boutin, France Renouvelables. Est-ce que l'enquête peut être mise en relation avec une certaine actualité ? Est-ce qu'en fonction des événements qui peuvent se passer l'enquête peut être... biaisée n'est peut-être pas le mot, mais influencée ?

**M. BALLAN**. - Par définition, vous avez tout à fait raison. Je vais remonter un petit peu dans les diapos. Le principe-même d'un focus groupe, de

passer 3 heures avec les personnes, c'est justement de pouvoir dépasser cela, de pouvoir l'intégrer dans la discussion. Effectivement s'il y a un sujet majeur qui se présente, les médias ne parlent que de cela. En ce moment c'est la COP28 donc, en effet... Il y a trois mois en Bretagne c'étaient les algues vertes, cela continue, à un autre moment ce sera autre chose. Donc bien sûr qu'il y a cet effet-là. Pour l'enquête qualitative on est à peu près sûr, avec les méthodes d'enquête, que l'on est capable de dépasser cela, de le prendre en compte et de le dépasser. Une enquête quantitative c'est plus difficile puisque, en fonction du moment, là on ne maîtrise pas, on n'a pas le temps de débattre longtemps avec la personne, elle remplit un questionnaire, ce n'est donc pas la même logique.

Sur ce point, du coup, dans l'enquête qualitative, les résultats dépassent un peu les questions d'actualité, ils sont plutôt l'expression de la vision du monde. De la vision du monde souhaitable. Typiquement, vous avez les diapos –il y en a plein dans l'enquête– qui disent assez clairement « On se sort du contexte d'actualité immédiate et on prend le temps de regarder le long terme, qu'est-ce que l'on veut ? ». Et là on est sûr d'avoir des choses qui sont assez fondées sur une représentation profonde de la société.

**M. MIRMAND.** - Je vous propose que l'on arrête là pour le débat pour ne pas prendre trop de retard, en remerciant M. Ballan pour la richesse des informations qu'il nous a données. Elles laissent figurer bien sûr que c'est un débat qui se poursuivra jusqu'au 26 avril prochain.

**M. BALLAN.** - Est-ce que je peux continuer sur le retour sur les escales ?

**M. MIRMAND.** - Je vous en prie. Allez-y.

**M. BALLAN.**- Merci. Je suis désolé. On a dû un peu découper la présentation mais je vais... Je comprends bien qu'il y a d'autres points à l'ordre du jour mais je vais essayer de faire très vite sur le retour sur les escales.

L'escale de Bastia s'est déroulée mi-novembre. Je fais très vite car on y a fait beaucoup de choses. Les thèmes qui ont été évoqués à Bastia, de mémoire, je vous laisse les lire très brièvement.

Pour l'escale de Marseille, Fos, vous avez été au courant de la visite de Mme Pannier Runacher, la Ministre de la transition énergétique, qui est venue participer au débat public en mer, sur le bateau. Certains d'entre vous étaient présents. Elle s'est prêtée à ce jeu tout à fait aimablement. Et puis d'autres éléments. Jusqu'à avant-hier, une régata dans le golfe de Marseille avec une centaine de jeunes, qui a été suivie d'un débat, un débat sur les bateaux puis suivi d'un débat sur les fresques de la mer. Ce soir le ciné-débat, et puis un débat à l'Ecole centrale la semaine prochaine. Je n'entre pas dans le détail.

Voici les thématiques qui ont été débattues hier soir. Vous voyez peut-être, Monsieur Codorniou, par rapport à votre question, la façon dont on éditorialise les sujets pour qu'ils soient bien en ligne, ou en écho plutôt, avec les questions que se posent les différents territoires. Cela ne nous surprendra pas qu'à Marseille on ait parlé de bateaux dans la ville, d'éolien et de transition énergétique, de tourisme dans le Parc des Calanques, et qu'on ait parlé globalement des questions de qualité de relations terre-mer.

On s'est risqué à faire un premier retour. C'est non-contractuel, je vous demanderai d'oublier immédiatement cette diapo à la sortie. C'est évidemment un exercice un peu délicat, à chaud, de vous donner des éléments comme cela. On a essayé tout simplement, notamment à l'issue de la réunion d'hier soir, de passer un peu le filtre des documents dans tout ce que l'on a reçu depuis deux escales, c'est extrêmement important.

D'abord, un intérêt du public manifeste. On ne ménage pas nos efforts, le secrétariat général du débat est extrêmement mobilisé pour avoir des partenariats, pour rencontrer du public. Pour le moment, on touche du bois, il y a du monde qui vient, qui est intéressé, et une grande variété et diversité de public, qui va des acteurs très impliqués jusqu'aux citoyens les plus lointains –y compris qui n'ont pas le pied marin et qui ont pu être malades sur la régates parce que ça soufflait un peu– mais l'on a vraiment une très grande diversité. Les scientifiques sont là aussi, les ONG, les services de l'Etat, les collectivités. Pour le moment, c'est un débat dont l'intérêt est tout à fait manifeste.

L'éolien marin est clairement un sujet de préoccupation. Du point de vue paysager, quand on fait une réunion en Corse, nous nous sommes retrouvés à parler de l'éolien pendant une heure. C'est bien que l'éolien marque. Même quand on est en Corse, a priori non-concernée par les futurs projets éoliens. Il y a cette conscience, que l'on avait déjà mesurée dans d'autres débats publics, de la partie contribution de l'éolien marin à la question de la transition énergétique. Conscience ne vaut pas acceptation, certes, mais en tout cas c'est un élément dans le paysage qui est très clair.

Sur les zones de protection forte, qui est un sujet éminemment important dans ce débat public, on sent déjà que beaucoup de gens ont beaucoup de choses à dire. Vous avez un groupe de travail sur le sujet, vous avez donc aussi tous beaucoup de choses à dire, mais le public est très concerné par ce sujet et fait déjà des propositions. On a des scénarios qui sont en train de se construire, il y a des questions adressées à l'Etat : « Pourquoi autant en Corse ? », c'est une question que les Corses se sont posée. « Pourquoi si peu en région PACA ? », pour les prochaines zones de protection forte envisagées. « Pourquoi plus au large et pourquoi pas en côte ? ». « Est-ce la facilité qui fait qu'on les met au large ? Est-ce que les enjeux ne sont pas plutôt sur la côte ? ». La politique publique de la protection forte est vraiment questionnée, interrogée, les gens veulent soulever le capot et rentrer dans le sujet de façon très forte.

La sobriété est revenue notamment hier soir dans le débat à Marseille. Pas la sobriété énergétique, sobriété au sens large. Pourquoi en fait on parle de sobriété à terre sur à peu près tous nos sujets (de transport, d'électricité, de consommation de viande, alimentaire, etc.) et pourquoi en mer on ne parle pas en ce terme-là ? Le public s'interroge là-dessus. Et du coup, que serait la sobriété en mer ? Est-ce la réduction des trafics ? Est-ce un certain nombre de contraintes plus importantes ? En tout cas il y a un sentiment que l'on arrive à une limite, qu'il y a une nécessité d'agir sur ce sujet, que, comme à terre, le système est fini et qu'il va donc falloir être sobre d'une façon ou d'une autre.

Enfin, l'état de la mer est vraiment en question. Je crois que dans les débats d'aujourd'hui tous les avis sont exprimés. Certains disent que cela s'améliore, d'autres disent que cela empire, que ce n'est pas pareil, d'autres disent « On ne sait pas ». C'est aujourd'hui un vrai sujet de questionnement. Et il y a en revanche un certain consensus sur l'idée que les pressions augmentent. On peut réduire les trafics par exemple pour aller aux îles d'Hyères et les bateliers et les armateurs sont capables de le faire, mais pendant qu'il y a d'autres petits bateaux qui sont loués ici et là et qui y vont tout seuls par leurs propres moyens, au final la pression augmente, parce qu'en réalité même si l'on a réduit, la demande, elle, elle augmente. Il y a beaucoup d'incertitudes sur ce sujet.

Les objectifs du DSF sont questionnés –c'est vrai au niveau national, c'est aussi vrai en Méditerranée– sur la question de la hiérarchie entre les deux objectifs : le bon état écologique d'une part, et les activités économiques d'autre part (les activités au sens global), et notamment la décarbonation qui vient faire son entrée dans le sujet. En demandant, d'une certaine manière : le bon état écologique est-ce premier avant les activités ? C'est quelque chose que l'on entend beaucoup dans le débat. Et puis ce bon état écologique, est-ce ce qui passe notamment par la réglementation des activités ?

J'ajouterai deux derniers points très brefs : la relation terre-mer qui revient très fortement dans beaucoup d'échanges, et puis la question internationale. On le savait, on sentait que cela arrivait –Mme Santucci en a parlé brièvement sur la question de la remorque d'acide– en fait on le sait depuis un moment, les Corses nous l'ont beaucoup dit, la question du rapport à l'Italie bien sûr, les Niçois aussi bien entendu, le rapport aussi à l'Espagne, notamment sur l'éolien mais pas que, en tout cas le fait que la Méditerranée n'est pas un morceau français, c'est une mer internationale, est aussi très évoqué. Et donc avec vous, Amiral, et M. le Préfet de Région également, nous aurons sans doute à aller chercher nos partenaires Italiens et Espagnols quand on sera en escale à Perpignan, à Nice et à Ajaccio sans doute.

Voilà les dates à retenir pour ceux qui souhaitent venir à Montpellier. Et un rendez-vous que l'on vous donne tout de suite pour Nice le 13 mars où la question des zones de protection forte sera traitée de façon assez exhaustive –j'ai dit que

c'était déjà, dès aujourd'hui, un sujet fortement débattu – notamment avec une logique de cartographie un peu plus précise.

Je vous remercie. Désolé d'avoir été un peu trop long.

**M. MIRMAND.** - Merci de cette présentation très riche. Je comprends que ce sera clairement intéressant, compte tenu de la participation.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de pouvoir poursuivre notre ordre du jour. Nous avons un point sur les travaux qui sont menés dans le cadre de notre instance, notamment en commençant par la Commission spécialisée emploi formation, nous poursuivrons ensuite avec la Commission spécialisée éolien flottant et son Conseil scientifique, et nous terminerons par le groupe de travail dédié aux zones de protection forte.

Et je voulais, avant de lui céder la parole, féliciter M. Mayoly pour sa récente élection en tant que Président de la Commission spécialisée emploi formation. Je vous propose de venir nous présenter vos travaux. Merci.

### **3. Travaux des instances**

#### **a - Commission spécialisée emploi formation :**

**M. MAYOLY.** - Madame la Vice-présidente, Monsieur le Préfet, Amiral, Monsieur le Directeur, merci de votre accueil. Effectivement, le premier sujet de l'actualité est l'emploi formation, et en toute modestie, je suis votre serviteur. Le 18 septembre j'ai donc été élu à la tête du groupe emploi formation, prenant la suite de Charles-Henri Garié. Je vais me présenter très rapidement, pour ceux qui ne me connaissent pas. La majorité d'ailleurs.

Je suis membre du Conseil maritime de façade en tant que Vice-président du Syndicat des armateurs côtiers de passagers, qui s'appelle ARMAM (Armateurs Manche, Atlantique, Méditerranée). Ce sont à peu près 80 armements, 300 navires, dont la moitié sont en Méditerranée. Mon activité professionnelle première au sein de la Coopérative du Lamanage des ports de Marseille Fos, membre de l'Union maritime et fluviale me permet d'avoir une sorte de double vision et double expérience.

J'ai eu l'honneur d'être élu à la présidence le 18 septembre. Julien Cometto et Guillaume Philippe, qui étaient les Vice-présidents, ont accepté de poursuivre leur mission. Et, globalement, le groupe de travail a poursuivi les travaux qui avaient été initiés et ajoutent pour 2024 un travail particulier sur la féminisation aux métiers de la mer. J'y reviendrai tout à l'heure avec un exemple plus particulier.

*(Présentation sur écran.)*

Il y a eu d'importants travaux depuis le mois de juin. En juillet nous avons eu l'Observatoire interrégional des métiers de la mer qui s'est déroulé dans les locaux de la DIRM, avec une matinale des métiers de la mer. Les actes de cette matinale sont en ligne sur le site de la DIRM. Nous avons poursuivi le travail sur la cartographie des formations qui est en cours d'élaboration. Je regrette qu'Anne-Sophie Dumortier, qui a beaucoup travaillé sur le sujet, ne soit pas là aujourd'hui, elle s'en excuse. C'est un travail assez complexe parce qu'il porte sur les métiers maritimes, mais dans ces métiers maritimes il y en a qui ne semblent pas être des métiers maritimes mais qui sont quand même directement liés à l'activité maritime. Chaudronnier par exemple. Il a donc d'abord fallu faire ce partage, cette sélection, ce sont les professionnels qui l'ont fait, et ensuite remonter sur les formations qui permettent d'accéder à l'ensemble de ces métiers.

Une actualité vraiment toute récente c'est le premier cahier filières. Le cahier filières sur la pêche et l'aquaculture est en ligne sur le site de la DIRM, je pense, depuis hier ou avant-hier. C'est tout à fait récent. C'est un travail qui s'appuie sur les conditions de la filière (Occitanie, PACA et Corse). L'objectif est également de toujours partager les connaissances et de poursuivre le travail et les expertises sur ces métiers sur les trois régions.

Nous avons bien sûr, toujours d'actualité, le sujet du BIMer. Le BIMer est vraiment quelque chose de très intéressant, je me souviens que lors d'une session Charles-Henri Garié avait fait passer quelques diapositives pour connaître l'étendue de nos connaissances sur les métiers. C'est un sujet très intéressant. L'objectif est d'apprendre sur les métiers de la mer, mutualiser les supports pédagogiques, et tout cela auprès d'une cible de jeunes. Ce sont les collèges et les lycées que nous visons au travers de cela.

Vous voyez les chiffres 2022-2023. Il y a eu à peu près 330 lauréats du BIMer. Je suis tout à fait désolé du petit tiret qui figure sur la Corse, c'est simplement que pour pouvoir avoir des classes inscrites au BIMer il faut des enseignants qui, au préalable, ont réalisé le CAE mer, et c'est au cours de l'année 2022-2023 que l'Académie de Corse a porté ces formations. Sur cette année à venir, 2023-2024, les dossiers sont encore en cours, mais nous avons 7 classes ouvertes en Corse, 24 sur Montpellier, 17 sur Aix-Marseille. Les informations datent d'hier, on n'a malheureusement pas eu de retour de l'Académie de Nice, mais l'on voit que c'est une progression très intéressante. J'ai eu l'occasion d'assister à la remise des prix des BIMer, aussi bien à Marseille qu'à Montpellier, et ce qui est très intéressant c'est l'enthousiasme partagé entre les élèves, les jeunes, les enseignants accompagnateurs, et les professionnels évidemment qui sont associés à ces opérations.

A ce titre, et c'est un sujet très important, nous avons en projet un annuaire des visites d'entreprises ou de lieux professionnels en lien avec les métiers de la mer. C'est directement lié au BIMer parce que cela permet d'emmener les jeunes sur un site, sur une entreprise, la DIRM est donc en train de collecter un certain

nombre de sites d'entreprises volontaires. Surtout si vous vous sentez d'y participer, venez, c'est très important. Personnellement j'y ai inscrit notre entreprise hier ou avant-hier. C'est un sujet vraiment important. L'objectif est toujours de montrer aux jeunes l'étendue des métiers de la mer.

Je voudrais juste ajouter deux éléments qui montrent quand même que l'existence d'un groupe de travail emploi formation au sein du CMF est quelque chose d'important. Je ne suis pas là pour faire la promotion du MEDEF, pas du tout, je veux juste évoquer 2 actions. La première c'est que cet après-midi a lieu la première réunion d'un groupe de travail formation emploi au sein du MEDEF, je vais donc aller porter la parole au sein de ce groupe. La deuxième –et je fais le lien avec une première diapositive– c'est une expérience qui est menée toujours par le MEDEF, qui s'appelle « Clash tes stéréotypes ». Le principe là aussi est d'emmener des classes de jeunes au sein d'une entreprise –alors là il ne s'agit pas uniquement du maritime– et ensuite ces jeunes font un rapport, un PowerPoint, qui sera publié –c'est la deuxième année qu'ils le font– sur les stéréotypes qu'ils avaient sur le métier et ce qu'ils envoient au final. Je l'évoque parce que lundi matin, sur l'un de mes armements, nous attendons une classe de jeunes avec comme objectif le stéréotype de la non-féminisation des métiers marins. Les jeunes auront donc l'occasion d'échanger avec quelques-uns de nos équipages sur le sujet.

**M. MIRMAND.** - Merci. Y a-t-il des questions ou des réactions ? (*Pas d'observation.*)

Il n'y en a pas. C'était très clair. Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vous propose de passer à la Commission spécialisée éolien.

**M. MAUPOINT DE VANDEUL.** - Bonjour. Pierre Maupoint de Vandeuil, CFE-CGC Marine, et représentant des organisations syndicales à la Commission permanente du CMF. Non directement lié à la Commission emploi formation mais touchant pleinement le secteur de l'emploi et de la cohérence d'une politique autour du bassin méditerranéen, je tenais à préciser à l'ensemble des membres que s'est lancée ici, cet été, la *taskforce* sur le *dumping* social en Méditerranée. Je pense que c'est une étape extrêmement importante de ce que l'on pourra faire ensemble en Méditerranée. Elle vient en écho de ce qui s'est fait sur le transmanche avec une belle réussite, même si tout reste à contrôler et à mettre en œuvre. Le regret que l'on a tous c'est ce sentiment très discret du travail sur le sujet en Méditerranée. On a l'impression qu'il faut que l'on travaille toujours discrètement et pas aussi visiblement que ce que l'on a pu faire au transmanche où il y a eu un formidable élan parlementaire à l'Assemblée nationale avec deux jours de débat sur la question du *dumping* social en transmanche. Pourtant le constat, tout ce qui a été fait et dit à l'Assemblée nationale de manière très claire par énormément de députés de tout bord est exactement ce que l'on constate en Méditerranée dans la concurrence que l'on a entre le premier registre français et le registre international italien, ou le registre chypriote qui peut aussi arriver à tout moment.

Je tenais à souligner cela et je tenais à ce que le CMF puisse intégrer dans ses prochains plans d'étape le suivi de cette *taskforce* Méditerranée et les arbitrages qui sont donnés par l'Etat puisque des mesures concrètes ont été proposées par l'ensemble des parties, avec une très forte implication des services de l'Etat, il faut le reconnaître. Merci à la DGT, aux DREETS de PACA et de Corse, de s'être impliquées sur ce sujet, parce que les propositions sur la table, on attendra les arbitrages pour la fin de l'année et il y a vraiment matière à faire progresser les choses en Méditerranée sur ce point-là.

**M. MIRMAND.** - Merci de votre intervention. Je vous proposerais, si Amiral et les autres vous en êtes d'accord, que nous puissions en discuter peut-être à la fin du premier semestre de 2024, c'est-à-dire à un moment où l'on aura un retour sur le bilan des contrôles qui auront pu être réalisés par les services de l'Etat, et peut-être alimenter de ce point de vue les réflexions sur le plan local mais également sur le plan national suivies par le Ministre chargé de la mer et le Ministre chargé des transports.

**Mme SANTUCCI.** - Je crois que c'est effectivement un point important.

**M. MIRMAND.** - Merci beaucoup. Je vous propose d'enchaîner sur l'éolien flottant.

**b - Commission spécialisée éolien flottant et son Conseil scientifique :**

**M. PERON.** - Monsieur le Préfet, merci. J'aimerais revenir sur les travaux qui se sont tenus depuis le dernier Conseil maritime de façade de fin juin, au sein de la Commission spécialisée sur l'éolien flottant et de son Conseil scientifique. Contrairement à ce qui a pu être indiqué, le Conseil scientifique n'arrivera pas à réaliser le bilan mais vous avez dans le dossier de séance un résumé de leurs travaux. Et je reviendrai également sur une réunion organisée par la DGEC qui a réuni les différents Conseils scientifiques des différentes façades et inter-façades importantes.

*(Présentation sur écran.)*

Vous connaissez cette cartographie, elle est issue des annonces de juin 2023 des différentes « zones ministre », comme on les a appelées, sur l'éolien flottant en Méditerranée. La nouveauté du 19 juin a été l'annonce de la zone numéro 2 qui était un peu en suspens puisque la première zone au large de Narbonne avait été préalablement définie, et il y avait eu un délai supplémentaire pour la désignation de la zone 2, 2 macro-zones étant en balance, même si la zone au large de Fos-sur-Mer était privilégiée. Cette zone numéro 2 a bien entendu été définie en termes de vent et de fonds marins, des besoins en électricité dans la zone de Fos et son bassin, la proximité du Grand Port Maritime de Marseille, la notion d'équilibre territorial qui a été

mise en avant également dans la définition de cette deuxième zone, l'absence d'incompatibilité majeure au regard des études environnementales qui sont en cours. Je souligne d'ailleurs que l'état initial de l'environnement a été lancé en septembre 2023 sur ces deux zones (zone 1 et zone 2) après consultation du Conseil scientifique.

Un rappel sur le cahier des charges et l'appel d'offres AO6 qui comprend deux tranches de 250 mégawatts. La sélection du lauréat se réalisera en fonction de trois séries de critères. Tout d'abord, la prise en compte des propositions des candidats afin d'obtenir le meilleur tarif, ensuite les engagements environnementaux des candidats, et enfin les engagements en matière de développement territorial des différents candidats.

Les enjeux principaux : bien entendu la pêche, l'intégration paysagère des projets, l'impact éventuel sur le tourisme, et enfin l'impact éventuel sur l'environnement.

Sur ce cahier des charges la rédaction a été partagée et un certain nombre de contributions ont été formulées, par des représentants professionnels, par des associations de protection de l'environnement. Je vous laisse en prendre connaissance, mais l'essentiel de ces contributions, de ces remarques, portait sur les critères de notation, la prise en compte d'activités préexistantes, les questions de critères également d'adaptation, et enfin le processus de concertation et de suivi.

Enfin, des remarques ont été également formulées lors de la Commission spécialisée sur l'éolien flottant qui s'était tenue en juillet 2022. Ces contributions ont été prises en compte dans le cahier des charges dans sa version finale. J'y reviendrai plus tard.

Un petit rappel du calendrier de procédure de dialogue concurrentiel qui a été tenu. On est sur la fin puisque l'avis de la Commission européenne sur le dispositif d'aide d'Etat (l'avant-dernier bloc sur la droite de la diapo) a été obtenu le 7 décembre dernier, ce qui a permis, le 8 décembre, la saisine officielle de la Commission de régulation de l'énergie sur le cahier des charges qui a été finalisé. La CRE, comme on l'appelle, ayant 1 mois pour émettre son avis sur cet appel d'offres. Ensuite l'appel d'offres est lancé et les candidats ont donc 4 mois pour déposer leurs offres, ce qui nous conduit au mois de mai 2024 avec ensuite une analyse des offres par la Commission de régulation de l'énergie et une nomination des lauréats vraisemblablement avec un petit délai supplémentaire par rapport à ce qui est affiché sur la diapo, plutôt vers la fin de l'été, voire au début de l'automne, selon le dernier communiqué de presse qui a été diffusé par le Ministère il y a quelques jours, au moment de la saisine justement de la Commission de régulation de l'énergie. Vous voyez un *timing* qui a globalement été respecté, sauf pour la dernière étape.

Sur le périmètre des zones, il y a eu un processus d'affinage un peu en entonnoir. Les lignes dans ce tableau se lisent de bas en haut. La première ligne

représente les zones qui ont été définies dans le cadre du débat public, celles que l'on appelait « les zones d'études ministre », avec une surface assez large de 300 kilomètres carrés. Vous voyez que l'on a un dispositif en entonnoir, la zone d'appel d'offres ayant été réduite de moitié puisqu'elle se situe entre 150 et 160 kilomètres carrés, on a donc divisé par 2 la surface concernée. Et pour les autorisations des installations –plus concrètement, les zones de projets en fonction des dossiers de lauréats retenus– on sera sur une surface comprise entre 85 et 125 kilomètres carrés, donc là aussi avec une diminution de la zone réellement occupée. Sur la colonne de droite, des ratios (qui sont complètement indicatifs bien entendu), on constate quand même une sorte de densification proposée dans le cadre de l'appel d'offres et des dossiers des lauréats, ce qui devrait, avec une hypothèse de 7,5 mégawatts par kilomètre carré de densité, amener à n'occuper que les deux tiers des zones soumises à appel d'offres. En fait on rend de l'espace, en quelque sorte, puisqu'au gré de ce travail d'affinage les zones sont de plus en plus réduites.

Sur le plan cartographique, très rapidement un petit retour sur le travail d'affinage sur les deux zones qui a été mené. Tout d'abord sur la zone 1, au large de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, avec la zone en bleu qui est la zone finale proposée, s'inscrivant dans la macro-zone qui est bien entendu plus large. Avec la prise en compte d'un certain nombre d'enjeux importants, notamment le souhait d'éviter les enjeux oiseaux situés majoritairement à l'Ouest du secteur, minimiser l'impact sur les oiseaux migrateurs également. Le souhait de réduire l'impact paysager avec un positionnement de la zone bleue le plus éloigné du littoral, et un certain nombre de points de vue qui apparaissent aussi depuis la côte ici. Un souhait également de réduire l'impact sur la pêche et de prendre en compte la demande des représentants professionnels de la pêche en Occitanie qui était d'inscrire au maximum cette zone dans une zone qui est déjà règlementée à la pêche, la zone WestMed, afin de ne pas multiplier les zones de contraintes pour leur activité. C'est un souhait qui a pu majoritairement être exaucé. Et enfin, bien entendu, la mobilisation des espaces les plus ventés. Le positionnement de la zone bleue est dans la zone la plus ventée du périmètre.

Le même travail d'affinage a été réalisé sur la zone numéro 2 au large des Bouches-du-Rhône avec là aussi plusieurs objectifs. Tout d'abord, prendre en compte les enjeux oiseaux et réduire les impacts sur les oiseaux migrateurs qui transitent majoritairement au Nord de cette macro-zone. Réduire l'impact paysager aussi par un éloignement maximal par rapport à la côte. Réduire l'impact sur la pêche professionnelle en essayant de prendre en compte au maximum les zones à forte valeur économique et, lorsque c'était possible aussi, les zones qui sont concernées par la réglementation du plan de gestion WestMed en Occitanie. Et enfin, mobiliser les espaces les plus ventés qui se situent le plus au Sud de la zone.

Le calendrier global de la procédure d'appel d'offres se situe, *grosso modo*, au milieu de cette frise chronologique, avec, comme je l'ai indiqué, une probable désignation des lauréats en fin d'été 2023. La partie en bleu c'est la partie

nationale et décisionnelle. La partie en vert qui apparaît c'est le déroulement des études scientifiques. Nous sommes actuellement, fin 2023, sur la partie démarrage des études environnementales menées par l'Etat et par RTE. Également sur la fin des études techniques de Météo France (la troisième ligne qui apparaît sur le tableau) et des études techniques de sol qui, en principe, ont dû être finalisées. Enfin, les dernières lignes en bas de tableau sont les concertations propres à RTE, dont les raccordements des deux parcs qui sont menés en parallèle mais de façon indépendante par rapport à la concertation sur les zones d'éoliennes en mer.

Vous connaissez les sites Internet et la *newsletter* mise en place par la DGEC. Je vous invite, si ce n'est pas le cas, à reprendre les références en utilisant le QR code.

2 diapos sur lesquelles je souhaite passer assez rapidement puisque ce sont des rappels de la place importante de l'éolien dans la Stratégie Française sur l'Energie et le Climat, la SFEC. La loi APER de 2023 prévoit que les DSF établissent une cartographie des zones prioritaires sur une période de 10 ans, d'ici à 2030, mais également une cartographie des zones maritimes prioritaires à horizon 2050. Il y a donc ces 2 plateformes que nous devons prendre en compte. Sont ciblées en priorité, côte maritime, des zones situées au-delà des zones territoriales, donc en zone économique exclusive, et en dehors des parcs nationaux ayant une partie maritime, ce qui est le cas chez nous avec le Parc des Calanques et le Parc national de Port-Cros.

Enfin, l'accélération significative du développement des énergies renouvelables est soulignée dans cette Stratégie Française sur l'Energie et le Climat avec la signature d'un pacte éolien en mer avec la filière en mars 2022 qui prévoit un certain nombre d'objectifs : 20 gigawatts attribués en 2030, 18 gigawatts en service en 2035, 40 gigawatts en service en 2050, et 50 % de contenu local dans les projets et 20 000 emplois directs et indirects prévus en 2035.

Enfin, rappeler que le Secrétariat général pour la planification écologique a, lors de sa publication du 12 juin 2023, relevé l'objectif initial de 40 gigawatts éoliens à 45 gigawatts éoliens en mer à l'horizon 2050, au regard des tensions prévisibles sur le système électrique. Et cette légère augmentation de l'objectif en 2050 a été rappelée aux Assises de l'économie de la mer par le Président de la République il y a quelques jours : un passage de 40 à 45 gigawatts.

Je passe très rapidement sur cette diapo, d'une part parce que ce n'est pas très visible, puis vous avez le document dans le dossier, c'est la répartition des objectifs que j'ai mentionnés précédemment avec une vision un peu plus parlante.

Les objectifs d'identification à l'horizon 10 ans et à l'horizon 2050 ont été déclinés par façade maritime. Chaque façade a un objectif d'enveloppe qui a été désigné par courrier du 6 juin 2023 par la Ministre de la transition écologique et le Secrétaire d'Etat à la mer. Pour la Méditerranée, nous disposons d'une enveloppe

avec un objectif à 10 ans de 3 à 4,5 gigawatts, et avec un objectif 2050 de 4 à 7,5 gigawatts. C'est la dernière ligne de ce tableau. Je passe rapidement sur cette diapositive.

Peut-être revenir rapidement sur les travaux qui ont été réalisés. Le Conseil scientifique Méditerranée ne s'est pas réuni depuis le dernier CMF, sa réunion était le 19 juin 2023. En revanche il y a eu une réunion importante, que je vous ai signalée tout à l'heure, organisée par la DGEC, la Direction Générale Energie et Climat, le 16 octobre 2023, qui réunissait les différents Conseils scientifiques éoliens des façades. Cette réunion a permis un certain nombre d'échanges sur les méthodologies générales utilisées, également la prise en compte des enjeux à la fois sur les habitats benthiques, sur l'ichtyofaune et les méga-invertébrés, sur les mammifères marins et sur l'avifaune. Enfin, cette réunion a également permis d'échanger sur les méthodologies d'analyse, sur les premières productions cartographiques et, même si le tableau à droite n'est pas forcément très lisible, sur la définition des sensibilités et leur représentation cartographique.

Une petite précision. L'ensemble des avis des scientifique sera intégré à l'étude et accompagné de la justification de leur prise en compte dans l'appel d'offres.

J'en ai terminé. Je vous remercie. S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

**M. MIRMAND.** - Merci pour la complétude des informations données. Je vous en prie.

**Mme BELLAN-SANTINI.** - En tant que scientifique, il y a quelque chose que je ne comprends pas du tout. Au début de votre présentation, vous venez de nous dire que l'on prendra en compte l'impact sur les oiseaux, l'impact sur la pêche, mais pas sur les animaux marins. Ensuite on nous dit que la Commission scientifique va étudier l'impact sur les animaux marins. Pourquoi ? Est-ce pour faire plaisir aux scientifiques ou est-ce pour vraiment alimenter le choix des zones de parcs éoliens ?

Parce que cette histoire d'impact sur les animaux marins, il y a longtemps que l'on fait un déni total de cet aspect du problème. Alors les oiseaux... Les ornithologues ont fait tellement de raffut, tellement de bruit, qu'effectivement les oiseaux on les prend en compte. Mais pour les animaux marins depuis le début, et je dis bien depuis le début, parce que j'ai fait partie du premier Conseil scientifique de l'instance du Parc et j'ai vu que l'on n'envisageait absolument pas les facteurs impactant la faune marine dès le début. On l'a évitée... Parce qu'en plus je dirais que cet aspect du problème a un impact sur la pêche. Alors, je ne comprends pas pour quelle raison dans un petit point après on reprend les animaux marins et que ces animaux marins on ne les considère pas comme importants dès le début. Il y a quelque chose dans cette construction que je ne comprends pas. J'aimerais que l'on

m'explique. Si ce n'est qu'il y a un véritable déni du monde vivant marin dans le projet des parcs éoliens marins.

**M. PERON.** - Je vous remercie pour votre intervention. Je vous ai indiqué sur l'appel d'offres AO6 que les zones ont bien été identifiées et sont aujourd'hui finalisées parce qu'elles ont été portées dans le dossier du maître d'ouvrage et dans la partie du socle pour le débat public qui est actuellement en cours. Là on travaille également sur la suite, sur les prochains appels d'offres, puisque, comme je l'ai dit, il y a un objectif aussi à 2050. Un certain nombre d'objectifs doivent être atteints pour 2050 et je pense que c'est surtout à la suite de la démarche que ces échanges ont eu lieu. Après, forcément, c'est un résumé. Tous les enjeux n'ont pas forcément été pris en compte, ce sont les enjeux principaux qui ont été pris en compte, et la réunion du mois d'octobre organisée par la DGEC avait justement pour objectif de faire en sorte que les scientifiques des différentes façades puissent échanger sur leurs méthodes et méthodologies à retenir et éviter une trop grande disparité entre un Comité scientifique en Méditerranée et un Comité scientifique Atlantique, Bretagne ou mer du Nord.

**Mme BELLAN-SANTINI.** - Je suis d'autant plus étonnée que par l'intermédiaire de plusieurs instances j'ai transmis une étude qui a été faite par mes collègues de l'université de Nice sur l'importance des bruits et diverses ondes émises par l'ensemble des structures éoliennes flottantes. Et je n'en ai jamais entendu parler lorsque l'on a fait des réunions ou des conseils.

**M. AUTRIC.** - Frédéric Autric de nouveau, le Directeur de projet éolien flottant Méditerranée. Je pense qu'il y a effectivement un malentendu dans nos échanges. En premier lieu, il est bien de rappeler que lors du débat public de 2021, et comme cela va être le cas pour ce débat public, il y a des études environnementales qui sont faites par l'Etat, diligentées avec des Bureaux d'études spécialisés, qui intègrent très précisément deux compartiments du monde marin, même 3 : les mammifères marins en premier lieu, le compartiment des poissons, mollusques et crustacés, et enfin le compartiment des habitats nautiques. Lors du débat public de 2021 nous avons produit une étude qui qualifiait les risques d'effets sur ces différents compartiments à l'échelle du golfe du Lion, ce qui a permis, lors du débat : au public de prendre connaissance de ces différentes cartographies, à la Commission du débat public d'organiser des ateliers cartographiques qui ont permis à chacun de s'exprimer sur les zones de développement de l'éolien, et à la Commission de rendre son rapport. Suite à ce rapport, l'Etat a décidé d'un certain nombre de zones pour la poursuite des études, qui ont intégré un certain nombre d'enjeux, dont ces enjeux-là, qui ont bien été pris en compte.

Je rappelle que sur la partie poissons, mollusques, crustacés, dans les décisions que nous avons prises, nous avons considéré qu'il n'y avait pas de facteurs discriminants, à l'échelle du golfe du Lion, pour choisir des zones d'implantation des éoliennes. Premièrement. Et secondement, pour les mammifères marins, nous avons pris le parti de dire que l'impact le plus important sur les mammifères était celui lié à

la réalisation des travaux et moins à la mise en service de l'exploitation du parc. Pour pouvoir porter cet avis et cette façon de voir les choses nous avons effectivement intégré deux rapports particuliers : celui que vous citez sur le bruit des éoliennes, qui, pour mémoire, concluait qu'il était circonscrit quasiment à la zone d'implantation du parc ; et deuxièmement, le rapport du CNRS qui a étudié l'impact acoustique des fermes éoliennes sur les mammifères marins (poissons, mollusques, crustacés notamment). Vous pouvez retrouver ces deux études sur le site « éoliennes en mer » porté par l'Etat, notamment dans la rubrique « observatoire de l'éolien en mer ». Tous ces éléments ont bien été intégrés et sont connus de nos services. D'ailleurs, dans la présentation qu'a faite aujourd'hui Stéphane, les zones d'appel d'offres n'ont pas été présentées dans leur version définitive puisque ce que vous avez vu c'est ce qui avait été discuté au sein de la Commission spécialisée du mois de septembre. Quand il a fallu raffiner au sein de la zone ministre le choix des zones d'appel d'offres pour des parcs de 250 mégawatts et leur extension, c'est là que l'on a regardé plus finement, à l'échelle de la cartographie qui était la nôtre, s'il y avait des enjeux discriminants, tantôt pour les poissons, tantôt pour les mammifères marins, et l'on n'en a pas vu. Ceux que l'on a vus comme discriminants c'étaient les oiseaux marins parce que là, pour le coup, il y avait des occupations différentes de l'espace et donc des conditions de sites qui n'étaient pas les mêmes. C'est pour cela que dans l'exposé qui a été fait, sur la partie environnementale ce sont principalement les oiseaux qui ont été évoqués, pour les raisons que je viens de vous préciser à l'instant. On ne met pas du tout sous le tapis le sujet des mammifères marins. Après, dans le rapport du CNRS, on voit bien que l'impact principal est quand même la phase de travaux, notamment pour l'éolien flottant. C'est le cas concret sur le site d'essai au large du Croisic. Le rapport qui a été fait par l'Ecole centrale de Nantes montre que le bruit principal qui a affecté les mammifères marins est celui du navire qui est venu mettre en place les éoliennes au moment de l'installation. Ce n'est pas la ferme dans sa période d'exploitation.

**M. MIRMAND.** - Merci beaucoup de cette information. S'il n'y a pas d'autre souhait de prise de parole je vous propose de passer au point suivant.

**c - Groupe de travail zones de protection forte :**

*(Présentation sur écran.)*

**M. BOIDEVEZI.** - Le sujet concerne les zones de protection forte. Pour rappel, conformément à ce qui avait été évoqué lors du dernier CMF, il a été décidé de réactiver un groupe de travail ZPF. A ce jour, nous avons reçu une trentaine de candidatures pour participer à ce groupe de travail. Nous avons décidé d'accorder un délai supplémentaire pour les candidatures jusqu'au 5 janvier prochain, date à laquelle la liste sera close, et à l'issue d'une délibération le Président de la Commission permanente entérinera les participants à ce groupe de travail sur les zones de protection forte.

Concernant ces zones de protection forte, et avant que Pierre-Luc Lecompte puisse vous donner quelques éléments plus détaillés, je voulais juste rappeler que l'on a un objectif de 5 % en 2027 que l'on va donc atteindre par palier. On a donc 2024, 2025, 2026, 2027. 5 % cela veut dire qu'il faut qu'en moyenne chaque année on ait à peu près 1 % de labellisation de zones.

A ce stade il y a plusieurs processus qui se déroulent en parallèle. Tout d'abord, sur la base des échanges qui ont eu lieu depuis plusieurs mois, la Direction de l'eau et de la biodiversité a identifié 35 zones sur lesquelles se poursuivent les travaux. Sur ces 35 zones il y en a une partie pour lesquelles la DEB a déjà validé la labellisation, et puis il y a à peu près la moitié de ces 35 zones pour lesquelles il y a des travaux complémentaires à élaborer afin d'obtenir la labellisation. Ces 35 zones sont quasiment toutes identifiées et représentent une surface relativement faible de l'objectif final mais ce sont des zones où le niveau de protection sera particulièrement élevé.

Pour rappeler la méthodologie, les zones de protection forte ne sont pas des zones de protection intégrale mais des zones sur lesquelles on a identifié des enjeux de protection environnementale, sur lesquelles on a identifié quelles étaient les pressions qui s'exerçaient par rapport à ces enjeux et où l'on va, pour pouvoir les labelliser, mettre en place une limitation de la pression de façon à protéger les milieux particulièrement importants qui ont été identifiés. C'est donc bien un processus dont le but n'est pas de faire du chiffre ou de la surface, c'est bien d'identifier sur la base de travaux scientifiques les zones les plus pertinentes à protéger parce que ce sont des milieux, soit fragiles, soit particulièrement importants du point de vue de la biodiversité, de la reproduction, etc., et ensuite, de voir quelles sont les pressions qu'il faut faire diminuer pour les préserver.

J'ai parlé des 35 zones qui continuent à faire l'objet d'échanges avec la DEB. Ensuite on a un deuxième processus, on a demandé aux gestionnaires des aires marines protégées –parce que ce sont les personnes qui connaissent le mieux leurs sites et les milieux qui s'y trouvent– de nous faire des propositions de zones à labelliser, qui pourraient être labellisées sous forme de ZPF. On a les premiers retours des aires marines protégées à ce stade et l'on va poursuivre les échanges avec elles dans les mois qui viennent pour arriver à une meilleure identification de ces zones.

Enfin, le but est également de regarder –puisque jusqu'à maintenant on n'a pas beaucoup travaillé sur le dossier– 5 % de zones à protéger c'est 5 % de la zone économique exclusive, cela concerne donc également les enjeux de protection au large, notamment tout ce qui est canyons, que ce soit au large de la Corse, au large de l'Occitanie ou de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et sur ces zones au large on a en fait, soit des zones qui existent déjà au niveau des aires marines protégées (je pense par exemple au Parc marin du golfe du Lion), ou alors des zones qui aujourd'hui ne sont pas forcément validées mais qui néanmoins pourraient relever des ZPF. Là aussi il y aura des questions de gouvernance à regarder : comment est-ce que cela rentre par exemple dans une zone Natura 2000 à laquelle on peut les

rattacher, ou est-ce qu'il faut faire évoluer la gouvernance des AMP pour pouvoir prendre en compte ces zones d'intérêt qui se trouvent au large ? Je pense par exemple en Corse où l'on a des zones d'intérêt qui pourraient être labellisées ZPF qui vont peut-être au-delà du parc marin. Il faut que l'on réfléchisse avec les AMP sur la gouvernance associée.

Voilà brièvement pour vous repreciser la philosophie et l'état d'avancement, et Pierre-Luc va très rapidement compléter mes propos.

**M. LECOMPTE.** - Merci, Amiral. Simplement pour compléter. La logique des ZPF, comme le Préfet maritime l'a dit, ce n'est pas de faire des ZPF pour faire des ZPF, c'est de rendre plus efficient que le réseau d'aires marines protégées actuel, ce qui n'est pas le cas. Au-delà des travaux du débat public mutualisé et des sujets des ZPF qui sont centraux dans cette démarche, j'insiste sur le fait qu'on met les travaux dans les différentes instances qui animent les différentes AMP (donc les Conseils de gestion des Parcs naturels marins, les Conseils d'administration des Parcs nationaux, les Comités de pilotage Natura 2000, ou encore des Comités consultatifs des réserves naturelles marines). Depuis un an on a ce travail qui est conduit, ce qui a permis d'identifier les 35 ZPF qui sont dans la liste de janvier dernier. Par ailleurs, dans le cadre de la sollicitation des différentes AMP, nous avons eu, à ce jour, 11 retours d'aires marines protégées majeures (plutôt les Parcs naturels marins et les Parcs nationaux) sur l'ensemble de la façade. Et au sein de ces retours on a déjà des propositions concrètes de la validation immédiate à droit constant qui concernent notamment tout ou partie des deux cœurs de parcs, une réserve de pêche existante, ou encore une réserve naturelle marine, ce qui en fait est cohérent avec ce que nous impose le décret de protection forte qui a la labellisation du cœur de parc et les zones maritimes de protection de biotope, d'ici au 12 avril prochain.

**M. BOIDEVEZI.** - Pour un dernier petit point à préciser, on attend toujours une note de cadrage de la Direction de l'eau et de la biodiversité. Une note de cadrage qui est assez compliquée, notamment parce qu'on voit bien que, comme on l'a évoqué, une ZPF n'est pas forcément quelque chose qui est défini de façon absolue, c'est quelque chose qui va se définir par rapport à l'analyse que l'on fait du milieu et des pressions qui s'exercent sur le milieu. On voit bien que c'est un peu du cas par cas. Et arriver à être dans une zone de cadrage des orientations des éléments qui sont génériques alors que quasiment chaque ZPF est un cas particulier, n'est pas forcément simple, et c'est donc tout ce travail qui est en cours de finalisation. On espère que cette note de cadrage ne va plus tarder, on vous l'annonce depuis des mois, on est donc optimiste. On voit bien l'importance d'écrire exactement ce qu'il faut écrire dans cette note, parce que si l'on met des prescriptions qui, du coup, éliminent un certain nombre de ZPF qui mériteraient de l'être parce qu'on a mal rédigé, ce serait dommage. Il y a vraiment un travail de finalisation de cette note de cadrage qui maintenant devrait arriver assez rapidement.

**M. PALLARES**. - Merci beaucoup pour ces précisions. Je n'ai pas vu de Parcs naturels marins au groupe de travail golfe du Lion. Nous souhaiterions participer au groupe de travail des ZPF.

**M. BOIDEVEZI**. - Comme je l'ai dit, on attend juste la note...

**Mme SANTUCCI**. - Nous attendons vraiment la note de cadrage pour pouvoir travailler en toute efficacité.

**M. LECOMPTE**. - En complément de ce qu'a indiqué le Président Pallares, en fait on a décidé de prolonger la période pour candidater sur le groupe de travail jusqu'au 5 janvier, et l'on prend acte de votre candidature en cours de CMF.

**M. MIRMAND**. - S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, je vous propose de passer au point numéro 4 de l'ordre du jour qui concerne la plongée sous-marine.

#### **4 - Plongée sous-marine – Actualités et résultats de l'appel à projets :**

**M. MIRMAND**. - Nous avons une présentation de la mise en place de la stratégie de gestion durable des sites de plongée en Méditerranée. L'objectif étant de trouver le meilleur compromis entre la pratique de l'activité, où l'on voit bien que l'on a sur l'ensemble des sites en Méditerranée un nombre d'acteurs particulièrement intéressés, et en même temps réguler leurs projets pour permettre cette pratique dans les meilleures conditions de sécurité et de respect de l'environnement marin.

Concernant la sécurité, vous avez sans doute noté que nous avons eu une saison estivale 2023 particulièrement mauvaise, avec beaucoup trop d'accidents de plongée. Dès la prochaine saison estivale on va mettre en place, en amont avec les Départements, des mesures, à la fois vers les pratiquants mais aussi vers les clubs, pour sensibiliser davantage aux risques et aux mesures de sécurité afin d'essayer de stopper cette inflation des accidents de plongée qui est actuellement préoccupante.

Je passe maintenant la parole à M. Jonac pour nous présenter son étude.

*(Présentation sur écran.)*

**M. JONAC**. - D'abord, je voudrais remercier M. le Préfet de Région, M. le Préfet maritime et Mme la Vice-présidente de donner un peu la parole aux plongeurs, qui ne sont pas que des plongeurs en bouteille ou en scaphandre, qui peuvent être des plongeurs en apnée, des randonneurs avec palmes, voire des

nageurs avec palmes, puisqu'on a énormément d'activités qui se produisent en mer, et qui sont portées par nos clubs et nos structures commerciales.

Nous avons commencé à travailler en 2016, on a fait 17 réunions et c'étaient de nombreuses réunions passionnantes et passionnées. Je remercie la DIRM et l'OFB d'avoir mis en place toutes ces réunions qui nous ont permis d'avancer et de faire un peu entendre la parole et la voix des plongeurs.

La stratégie de gestion durable des sites de plongée validée en 2019 a été mise à jour dernièrement et la dernière mise à jour date du 18 novembre 2023, lors d'une réunion du Comité de pilotage pour lancer le Festival Galathéa auquel nous avons participé. Nous y avons fait de nombreuses participations puisque nous avons, à la demande de l'OFB et de la DIRM, fait une diffusion auprès de nos clubs et des structures commerciales qui pratiquent la plongée.

En 2020 il y a eu trois appels à projets destinés à recueillir les données de fréquentation et les impacts de l'activité sur les AMP de trois sites. Je cite les trois projets retenus : évaluation de fréquentation et analyse socio-économique de la plongée sur le littoral Nice Côte d'Azur, étude de la fréquentation et de l'impact de la plongée par acoustique en Occitanie (vous avez tout sur la diapositive), et impacts de la plongée sous-marine en baie de Calvi. L'impact de la plongée est à améliorer dans le sens de ce qui est déjà en place, il faut que l'on essaie de minimiser cet impact. Il s'avère que par rapport à l'environnement l'impact des plongeurs est peu significatif. Par exemple, pour ce qui s'est passé sur Stareso, ils ont compté 7 contacts toutes les 10 minutes, et sans trop de gros dégâts. D'autant que notre fédération et tous les plongeurs sont quand même relativement sensibilisés depuis de nombreuses années à essayer de faire attention à avoir le moins de contacts possibles lors de leur plongée.

En 2020 il y a eu la création de nouveaux outils de sensibilisation : un petit film d'animation qui était très intéressant que l'on retrouve sur ces affiches. L'affiche c'est, grosso modo, le petit film d'animation qui est décliné en bande dessinée. Ensuite il y a un livret imperméable qui peut être emporté par les plongeurs en mer et qui a eu un franc succès. D'ailleurs ces affiches et les livrets ont été publiés de façon très nombreuse et distribués dans nos clubs et nos structures commerciales et l'on a eu des retours très favorables sur ce livret. D'autant qu'il est relativement comique, sous forme de bande dessinée, et que cela permet de sensibiliser nos pratiquants les plus jeunes... On pourrait presque dire de 8 à 78 ans.

Ensuite, en 2021, il y a eu la création d'une plaquette de synthèse des sciences participatives contribuant à la gestion des sites de plongée. On l'a fait paraître, nous, dans diverses publications. On s'est servi de cela pour sensibiliser encore tout le monde et faire en sorte que les sciences participatives perdurent. Je peux donner deux exemples où je suis peut-être un peu parti pris parce que ce sont des exemples qui ont lieu dans le département du 13 mais il y en a sur toute la région et la façade méditerranéenne, de Corse en passant par l'Occitanie. On a commencé

les comptages des mérus en 2003, au début du GIP des Calanques, et puis après cela a perduré jusqu'à maintenant (2020) et l'on s'est aperçu qu'il y avait une très grosse progression dans le nombre de mérus que l'on peut apercevoir présents dans certains sites. Port-Cros avait déjà auparavant repéré la même chose et puis on a élargi cela aux gorgones qui ont malheureusement été victimes en 2021, 2022, d'un problème relativement important qui les a faits presque toutes disparaître. Il semblerait qu'il y en ait quelques-unes qui réapparaissent maintenant.

Ensuite, en 2021, la DIRM et l'OFB ont participé et ont fait des interventions aux Assemblées générales de la FFESSM, entre autres, et au niveau, comme vous le voyez, du CODEP 13, de l'AG de la Région Occitanie –dont je suis le suppléant puisque c'est Nicole Boulay qui est la Présidente de l'Occitanie– et du Comité Région Sud que j'ai l'honneur de présider maintenant.

Ensuite, en décembre 2021, on a publié un guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des mouillages dédiés à la plongée sous-marine qui devrait permettre de faciliter les démarches aux gestionnaires d'AMP intéressés grâce à ces fiches pratiques très faciles d'emploi. On s'est aperçu et l'on a su –puisque j'ai eu l'occasion de siéger quelquefois en CNL- que les démarches pour mettre en place des mouillages écologiques n'étaient pas des plus pratiques, cette publication a donc été faite pour faciliter la vie aux donneurs d'ordre et aux institutionnels qui souhaiteraient mettre en place ces mouillages.

Début 2022, il y a eu une réunion pour partager une vision territoriale et stratégique des besoins d'équipements avec divers interlocuteurs intéressés. Ensuite, en 2023, on a eu des appels à projets, cette fois-ci le sujet était la réduction de l'impact des ancres des navires support de plongée sur les habitats marins sensibles (coralligène, posidonies, habitats rocheux, etc.). Trois dossiers ont été retenus (vous les voyez nommés en bas) : la CAPA Ajaccio, étude de faisabilité pour mise en place des dispositifs d'amarrage sur des sites fréquentés. Ce sont des sites qui sont répertoriés par les clubs de plongée et par les institutionnels comme étant relativement les plus fréquentés. Le CD 06, installation de 14 mouillages écologiques supplémentaires. Et également, dans le cadre de la Réserve de la côte palavasienne, mise en place de 3 mouillages écologiques.

Ensuite, fin 2023, on a réalisé un guide sur l'éco-responsabilité à destination des clubs de plongée. Quand je dis « clubs » j'entends bien évidemment toutes les structures commerciales, puisqu'on a les 2 éléments, et quand on parle de clubs on parle essentiellement aussi des professionnels qui pratiquent la plongée sous-marine. Cela a été précédé d'une étude qui a largement dépassé les attentes. C'est-à-dire que, grâce à l'OFB, le questionnaire a été fait par Alain Foret, entre autres, et on l'a diffusé à toutes les structures qui sont affiliées, à la fédération également aussi, et l'on a eu un retour qui a dépassé les attentes. Cela a déjà constitué une première étape de sensibilisation pour nos clubs. Cela a été présenté le 16 novembre à Galathéa aux acteurs de la plongée du Var et de la Région Sud.

Cela a recueilli des félicitations et va permettre de renforcer l'engagement des clubs vers ces comportements qu'il faut largement effectivement améliorer.

On a vu deux produits non-toxiques, etc. Comment faire le rinçage dans des bacs pour ne pas utiliser des litres et des litres, voire des hectolitres, d'eau, pour rincer son matériel. Il faut également diminuer le rinçage parce que, si chaque plongeur rince son matériel entre chaque plongée, c'est un peu désuet et cela ne sert à rien. D'autant qu'il va le remouiller en mer après et c'est du gaspillage. Il faut les sensibiliser et là on va avoir un peu de mal. Ensuite on a le recyclage du néoprène avec des pistes de demandes de la filière industrielle. On a pas mal de gens qui sont intéressés par du recyclage, on commence donc à recycler le néoprène. Maintenant, pour nous le problème va être de créer des circuits de collecte et d'envoi, de transfert, vers ces unités de recyclage.

Au sujet de ces deux points, on a une demande à faire concernant la mise à disposition d'affiches à destination des pratiquants (clubs, structures commerciales et plongeurs) de façon à les sensibiliser à cette économie d'eau et à envisager de promouvoir les circuits de recyclage du néoprène.

Pour finir, la dernière diapo. Je n'ai rien de plus à dire que ce qui est écrit sur ces diapos. Si ce n'est que je suis très content qu'enfin on puisse prendre un peu conscience et l'on tienne compte des plongeurs qui existent et qui ont un impact socio-économique et qui peuvent avoir un travail relativement important sur la sensibilisation, la protection et la connaissance de la faune et de la flore, puisqu'on ne protège bien que ce que l'on connaît. Merci.

**M. BOIDEVEZI.** - Merci beaucoup pour votre présentation et surtout pour le travail effectué qui a vraiment, comme vous l'avez souligné, l'intérêt d'être partagé par l'ensemble des acteurs...

**M. JONAC.** - Et puis par rapport aux accidents de plongée je suis entièrement à votre disposition pour travailler avec vous, comme a dû vous le faire savoir notre Président national. Nous sommes plus proches puisque nous sommes sur la façade méditerranéenne.

**M. BOIDEVEZI.** - Avec plaisir. Dans le même état d'esprit, il s'agit de promouvoir les bons usages. Y a-t-il des questions, des commentaires, des réactions ?

**Mme SANTUCCI.** - Je voulais vous remercier aussi pour cette présentation et dire qu'effectivement nous savons tous que l'activité de plongée et les plongeurs sont très proches de la mer et ont une part importante sur l'observation, la remontée des observations, et aussi la sensibilisation par rapport au public. C'est aujourd'hui un aspect extrêmement important dans l'économie touristique.

Je voudrais rebondir aussi sur ce qu'a dit M. le Préfet maritime concernant la vigilance par rapport aux accidents graves. Nous en avons beaucoup en Corse aussi, et peut-être qu'à travers vous il faudrait essayer de sensibiliser les acteurs, qui sont les clubs de plongée, sur le fait de développer une attractivité et de voir multiplier sa recette économique, par rapport à des gens... Par exemple, on a discuté en aparté, beaucoup de personnes âgées s'inscrivent, plongent, et en fait ne sont pas prêtes physiquement. Il faut quand même insister là-dessus, et je sais que vous le faites, sur les risques de ce sport particulier.

**M. JONAC.** - On essaie de faire passer le message du mieux que l'on peut, on a une Commission médicale dans chaque région, un élu national, il y a un site dédié pour cela. La problématique que l'on a sur ce sujet c'est que l'on a pas mal de médecins qui ne sont sans doute pas sensibilisés aux problèmes particuliers de la plongée. On a des médecins fédéraux, on essaie de conseiller, nous, et on les met sur notre site, les adresses des médecins fédéraux, parce qu'eux sont sensibilisés et vont donner des certificats médicaux qui vont être conformes. C'est une première chose. Mais il faut savoir aussi que dans les structures commerciales le certificat médical n'est pas obligatoire. Le certificat médical est obligatoire dans nos clubs, pour passer des brevets, etc., tous nos clubs associatifs demandent le certificat médical, en revanche dans le reste des cas c'est libre et n'importe qui peut aller faire de la plongée. Alors c'est bien et ce n'est pas bien. La mer est l'un des derniers espaces de liberté qu'il nous reste, maintenant il faudrait que chacun se respecte un peu.

**Mme SANTUCCI.** - Peut-être travailler au niveau du législateur alors, pour faire évoluer la réglementation.

**M. JONAC.** - Absolument. Et sensibiliser tous les acteurs aux particularités de la plongée. On essaie aussi d'éviter et de changer de paradigme parce que maintenant, au niveau de notre fédération, on est devenu des acteurs importants dans le cadre du sport santé et l'on essaie de faire en sorte que la plongée (que ce soit la nage avec palmes, l'apnée, à la bouteille, en scaphandre, ou d'autres choses) ne soit plus présentée comme quelque chose d'accidentogène. Dans les journaux on voit encore certains journalistes qui écrivent que l'on plonge avec de l'oxygène, ce qui est une aberration. Il y a pas mal de choses comme cela qui restent encore et qu'il faut que l'on arrive à faire évoluer. Mais effectivement, la connaissance de la particularité de notre sport et surtout les problèmes cardiaques qu'il peut y avoir, beaucoup de médecins ne sont pas sensibilisés. Et notre Président, qui est un médecin renommé dans la région, essaie de tout faire pour améliorer cela. Comme il était mon prédécesseur à la Région Sud, on est très sensible à ce genre de choses, on essaie de faire en sorte qu'il y ait moins de gens qui ne connaissent pas, mais comment faire ?

**M. MANASSERO.** - Philippe Manassero, je représente ici le Comité national olympique et sportif. Sur tout l'aspect récupération, je voudrais rappeler que cette année 2024 est la grande cause nationale du sport et que dans ce cadre-là il y aura une grande collecte nationale du sport. Peut-être que la récupération en plongée

sera dans le mouvement. Il s'agit de récupérer tous les accessoires de sport inutilisés pour pouvoir, soit les remettre à des associations caritatives, soit les remettre dans un circuit de développement durable afin de les renouveler et les mettre en valeur. Cette grande collecte du sport va avoir lieu et j'espère qu'elle pourra avoir lieu sur la façade Méditerranée, en Sud et en Occitanie.

**M. JONAC**. - N'hésitez pas à nous contacter. De toute façon, comme je fais partie de la FFESSM je suis affilié au CROSS et notre Président national est associé au CESM aussi donc de toute façon, normalement si vous faites cette collecte on sera avisé et l'on diffusera à tous nos clubs.

Puisque je vous parlais de Galathéa, à la fin de cette réunion du Comité de pilotage on a eu une sorte de startup qui essayait de se lancer là-dedans, dans la récupération de tous les objets qui pourraient être réutilisés et être recyclés. On a des palmes, on a le néoprène des combinaisons, on a des gilets de stabilisation, on a pas mal de matériel qui pourrait éventuellement être recyclé sans être passé à la poubelle. C'est ce que l'on essaie de faire, c'est un nouveau challenge que l'on a et à nous de réussir. On verra bien. Paris ne s'est pas fait en un jour.

**M. MIRMAND**. - Merci beaucoup pour ce débat qui rappelle ce qu'était la pratique de la haute montagne avec les mêmes enjeux, de sécurité d'un côté, de responsabilité versus législation et réglementation de l'autre.

## **5 - Bateau Bleu – Retour d'expérience sur l'été 2023 :**

**M. MIRMAND**. - Nous avons un dernier point de l'ordre du jour qui vous était proposé qui concerne un retour d'expérience sur l'expérimentation « Bateau Bleu » qui s'est déroulée cet été sur notre façade. Je crois que c'est M. Mabo qui doit intervenir.

**M. MABO**. - Bonjour à toutes et tous. Vu l'heure, rassurez-vous je serai bref. Quelques mots sur l'expérimentation « Bateau Bleu ». C'est une expérimentation qui est née dans le cadre du DSF, qui a été conduite en partenariat étroit avec la Direction de l'eau et de la biodiversité et la DIRM, et qui s'est appuyée sur deux zones très particulières : le Parc national de Port-Cros et Porquerolles, et le Parc naturel marin du golfe de Lion, dont je salue la présence du Président.

Permettez-moi, juste avant, je goûte avec beaucoup de plaisir ce moment parce que c'est le représentant des industriels, celui qui construit les bateaux de plaisance, qui parle de sensibilisation et d'éducation des plaisanciers. Ce n'est pas si fréquent, pour goûter pleinement ce moment.

Historiquement, qu'est-ce que « Bateau Bleu » ? C'est en fait une logique d'industriels qui ont décidé d'équiper les bateaux le mieux possible pour que ceux-ci soient le moins impactant possible. On s'est très vite aperçu que c'était bien

mais insuffisant et qu'en la matière, si l'on n'était pas capable d'agir sur le comportement des gens globalement on aurait un effet assez limité.

En 2023, grâce au dispositif que l'on a imaginé, et que je décrirai rapidement tout à l'heure, on a donc décidé de s'intéresser à ce que j'appelle aujourd'hui « les plaisanciers éphémères ». C'est-à-dire des gens qui vont louer une embarcation de plaisance pour un temps très court, qui sont très mal formés parce qu'on sait tous ici, dans cette salle, que les permis qui existent aujourd'hui sont très insuffisants en matière de formation et que ce ne sont pas des marins, ce sont des terriens qui vont consommer l'espace nautique ou maritime pendant quelques heures.

Alors on a beaucoup consulté, on s'est beaucoup appuyé sur l'expérimentation écogestes, sur Alliance Posidonia, sur nos relations avec les aires marines protégées, avec ce qui s'est fait dans les différentes régions, et notamment la Garde régionale développée par la Région Sud a été pour nous une inspiration importante.

On a développé cette expérimentation autour de 3 principes, que l'on va simplifier pour vous permettre de comprendre tout cela. Le premier c'est que chacun doit assumer son rôle et porter sa propre responsabilité. En 2 mots, cela veut dire qu'il ne suffit pas de faire un site Internet et de dire « Plaisanciers, soyez responsables » pour que cela fonctionne. Chacun doit porter sa responsabilité. Le deuxième axe, le deuxième grand principe, c'est que, pour atteindre l'objectif environnemental, certes la planification et la réglementation c'est extrêmement important, et on l'a vu, c'est essentiel, mais sans éducation du plaisancier on n'y parviendra pas. Cette expérience s'inscrit dans cette logique-là. Et puis le troisième grand principe, parce qu'on est très humble avec cette affaire, c'est que ce sont les gouttes d'eau qui fabriquent les océans, c'est donc un peu comme en matière de tri des déchets à la maison, on part de petit en espérant un jour faire plus grand.

Concrètement, cela s'est traduit par une convention passée entre nous, Fédération des industries nautiques, les aires marines protégées et les professionnels du nautisme qui agissent sur ces zones, où l'on a demandé à chacun d'entre eux de prendre des engagements de responsabilité environnementale et d'essayer de les respecter et de les faire respecter.

On regarde le film et puis on y revient ensuite. Je vous demande beaucoup de tolérance et de bienveillance parce que vous allez me voir sur le film et c'est un exercice compliqué.

*(Projection du film.)*

Cette vidéo a été réalisée en partenariat avec Neo, qui est un média Internet sur le territoire que vous devez connaître, elle a été vue actuellement plus de 700 000 fois avec un taux de retour, comme disent les spécialistes d'Internet, assez

important, notamment sur les zones littorales. On espère qu'elle va contribuer très grandement à l'éducation des plaisanciers éphémères.

Pour conclure mon propos, je dirai que le retour que l'on a des partenaires professionnels est extrêmement positif parce que les 50 entreprises sont toutes prêtes à recommencer l'opération l'an prochain et l'on imagine à ce jour plusieurs pistes d'évolution. La première c'est évidemment une évolution géographique : impliquer plus de territoires. La deuxième que je qualifierai de sectorielle : les bateaux-écoles, les vendeurs de bateaux, voire les plateformes web, sont venus nous voir pour dire que ça les intéressait de s'engager dans la démarche. Et puis une troisième piste d'évolution qui est plus sur des critères : les professionnels sont prêts à s'engager dans plus de critères pour essayer d'avoir de l'impact encore moins fort sur l'environnement. Et puis, ce qui est quasiment un scoop parce que c'est en train de se décider, si l'opération est reconduite dans les années à venir on va évidemment intégrer l'application d'aide à la navigation écoresponsable développée par l'OFB et le SHOM, qui permet d'avoir un degré d'information extrêmement élevé pour les plaisanciers. L'idée étant, cela a été dit tout à l'heure, que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien, et notre faculté collective à apporter de l'information à ces plaisanciers éphémères reste essentielle.

**M. MIRMAND.** - Merci, Monsieur le Délégué général, de cette présentation sur cette initiative vertueuse totalement inscrite dans le développement durable. Merci beaucoup.

Y a-t-il des réactions par rapport à cette présentation ?

**Mme TRUELLE.** - Bonjour, Laurène Trudelle de l'Association MIRACETI. J'avais une question par rapport aux informations que vous donnez à travers cette initiative. Je ne l'ai pas vu dans la vidéo mais peut-être que vous le faites déjà, est-ce que vous prévoyez d'inclure le Code de bonne conduite pour les approches des mammifères marins, les cétacés en particulier, pour les plaisanciers ?

**M. MABO.** - Oui. Merci de votre question, elle me permet de revenir sur un point. L'analyse préalable que l'on a réalisée de tout ce qui se faisait en matière de sensibilisation des plaisanciers dits éphémères c'est que l'on essayait d'utiliser le moment où ils prennent le bateau en main pour leur faire passer des messages. On sait aujourd'hui que c'est le plus mauvais des moments, parce que leur esprit est préoccupé par des logiques de sécurité, des logiques financières, etc. C'est un peu comme quand on loue une voiture, on découvre un nouvel objet et ce n'est pas le moment pour recevoir.

On a donc demandé aux loueurs de bateaux d'avoir une action de sensibilisation qui se découle en deux temps. Le premier c'est de dire « Vous avez la chance de naviguer dans une zone magnifique et protégée donc, plaisanciers, soyez conscients que tous vos actes peuvent avoir un effet négatif. Attention, vous êtes dans une zone fragile ! ». Le deuxième, on a utilisé ces autocollants qui permettent, au moment où le plaisancier va agir, de rappeler « Attention ! ». Evidemment c'est

incomplet, et évidemment il va falloir l'adapter aux différentes zones. Dans le développement territorial de cette opération on peut imaginer qu'il y a des informations qui sont données sur une zone mais qui ne sont pas données sur une autre zone, et évidemment que la zone Pelagos, pour tout ce qui concerne les mammifères marins, devrait rentrer dans le dispositif.

**M. VICTOR.** - François Victor, je suis le Directeur adjoint du Parc national de Port-Cros. Je voulais vraiment profiter de ce moment particulier, hier c'était très exactement les 60 ans du Parc national, et moi je suis extrêmement enchanté d'avoir entendu tout ce que j'ai entendu aujourd'hui. On a parlé des zones de protection forte et l'on est à vos côtés, Monsieur le Préfet maritime, pour justement avancer sur le sujet. Avec Éric on a travaillé ensemble et nous avons porté pas mal ce sujet, aujourd'hui c'est toi qui le portes. Ce qui prouve d'ailleurs qu'un Parc national n'est pas en opposition –on l'a notamment vu pendant toute cette année– avec les acteurs économiques et que l'on a vraiment tout un travail vertueux. Et je pense qu'avoir une vision pour la mer, ce qui est développé dans les Conseils maritimes que j'ai bien connus dans une autre vie, c'est primordial, et vraiment merci de cette reprise. Comme le monde de la plongée, qui est une industrie aussi chez nous (120 000 plongées par an dans le périmètre du parc), derrière on voit que ces acteurs ont compris et qu'ils sont en ce moment en train de développer les politiques publiques que l'on a parfois fait germer et c'est un grand plaisir en tout cas de pouvoir entendre cela. Comme tu le disais, dans la bouche des Fédérations industrielles c'est pour nous parfait, je pense que l'on est exactement au bon endroit et au bon moment. Merci encore.

**M. MIRMAND.** - Merci, Monsieur le Délégué général, merci de votre présentation. Nous en avons donc terminé, Mesdames et Messieurs, avec l'ordre du jour qui vous a été proposé. J'ai respecté à la minute près le *timing*. Je ne sais pas s'il y a des souhaits d'interventions, sans vouloir prolonger les débats... (*Pas d'observation.*)

Il ne me reste plus qu'à vous remercier pour votre présence, et vous rappeler que nous avons un prochain rendez-vous qui se déroulera le 19 juin 2024, de 14h30 à 17h30. Et vous pourrez également noter la date du 9 décembre 2024, de 14h30 à 17h30. Nous vous souhaitons d'ici-là de riches échanges en Comité de suivi cet après-midi, et pour vous permettre de reprendre des forces je vous invite dans la pièce à côté à un cocktail déjeunatoire pour permettre de poursuivre nos échanges. Et je me permets de rajouter en cette période de fin d'année tous mes souhaits de bonnes fêtes de fin d'année. Merci beaucoup de votre présence et de votre mobilisation.

***La séance est levée à 13 heures 05.***